



Un quart de siècle de précarisation et d'explosion des déficits ?

*Retour sur une théorie discutable à propos des
intermittents du spectacle (1980-2003)*

Mathieu Grégoire

Sociologue, CEE

mathieu.gregoire@u-paris10.fr

Les Documents de l'Institut Européen du Salariat, 2010

Responsable de la publication : Bernard Friot

Institut Européen du Salariat

<http://www.ies-salariat.org>

IDHE, Université Paris Ouest Nanterre, Maison Max Weber,
200, av.de la République, 92001 Nanterre cedex 01.

Contact : postmaster@ies-salariat.org

Résumé

Ce document de travail fait le bilan des connaissances sur l'évolution de l'emploi, des salaires et de l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle de 1980 à 2003. En reprenant les données statistiques publiées par différentes sources de la manière la plus exhaustive possible, et en les confrontant entre elles, il apparaît que le diagnostic souvent émis – selon lequel les intermittents connaissent une « croissance déséquilibrée » c'est-à-dire une précarisation qui se traduit d'une part par une baisse des volumes d'emploi et de salaires directs et, d'autre part, par un recours toujours accru à l'indemnisation chômage – s'appuie sur une interprétation contestable des données disponibles. En réalité, la proportion des intermittents qui parviennent à un volume d'emploi suffisant pour être indemnisés par l'Unedic n'a cessé de croître jusqu'en 2003. Ce simple constat indique clairement que loin d'assister à une paupérisation et à une précarisation des intermittents, on peut identifier une tendance inverse, celle d'une stabilisation et d'un essor de l'emploi moyen des intermittents. En ce sens, la « croissance déséquilibrée » constitue pour l'essentiel un artefact statistique fondé sur des données qui ne peuvent prétendre être représentatives de l'ensemble de la population des intermittents. Les conséquences d'un tel constat sont importantes : loin d'être « explosive » et de s'expliquer par l'agrégation de comportements individuels d'optimisation opportuniste, l'évolution relative des cotisations perçues et des allocations servies par l'Unedic trouve son origine dans un taux de couverture croissant, c'est-à-dire dans la proportion plus grande des « cotisants » allocataires ou, pour le prendre dans l'autre sens, dans la diminution de la proportion des « précaires » qui cotisent sans pouvoir bénéficier d'aucune allocation.

Introduction

De crises en crises, un même diagnostic – implicite ou explicite – semble s'imposer aux principaux acteurs et analystes des réformes du régime d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle, les « annexes 8 et 10 » de l'Unedic.

Ce diagnostic s'organise autour de deux thèses complémentaires :

1. la thèse de la *précarisation* c'est-à-dire l'idée selon laquelle l'emploi serait de plus en plus instable, fragmenté, les volumes d'emploi moyen de chaque intermittent iraient toujours en déclinant et, par là-même, les volumes de salaires (directs) moyens connaîtraient une diminution plus ou moins corrélée à celle des volumes d'emploi.
2. la thèse du recours toujours plus prononcé à l'indemnisation chômage, chaque intermittent du spectacle gagnant de moins en moins sa vie par le biais de l'emploi et de plus en plus par le biais du dispositif d'indemnisation du chômage, ce qui, de fait, alimenterait un processus d'explosion des « déficits » des annexes 8 et 10.

Ces deux thèses font système. Selon cette perspective, l'emploi moyen décline et devient plus instable et moins rémunérateur ; et à mesure qu'il décline, le recours à l'indemnisation chômage vient assurer un revenu complémentaire de plus en plus important à des intermittents de plus en plus dépendant de « revenus de transfert ». Parfois, la causalité est même redoublée : non seulement – de manière mécanique – la dégradation de l'emploi alimenterait le recours à l'indemnisation chômage, mais l'existence même d'une indemnité chômage aurait pour effet une dégradation de l'emploi par le jeu « d'effets d'externalisation des coûts de l'emploi » sur l'assurance chômage. Un tel cercle vicieux permettrait ainsi de diagnostiquer un caractère fondamentalement explosif de l'évolution des déficits des annexes 8 et 10 de l'Unedic.

Le mouvement de socialisation des ressources des intermittents du spectacle s'est-il vraiment accompagné d'une mise à mal de l'emploi et des salaires? Y a-t-il effectivement une relation mécanique entre montée en puissance de l'indemnisation chômage et dégradation de l'emploi et des salaires directs de chacun? Cette dynamique correspond-t-elle réellement à une fuite en avant explosive des « déficits » de leur système spécifique d'indemnisation? La chose paraît être entendue tant l'idée présente tous les atours de l'évidence. Mais sur quels fondements empiriques repose-t-elle? Une telle évolution est-elle si évidente lorsqu'on se rappelle la situation du marché du travail dans le secteur du spectacle à la fin des années 1970? Les données qualitatives issues de travaux historiques indiquent plutôt l'inverse (Grégoire 2009) : à la fin des années 1970, les salaires directs, bien que parcellaires parce que déjà fort intermittents, constituaient la principale ressource « salariale » des artistes, l'indemnisation du chômage étant réduite à la portion congrue. Qui plus est, l'aléa et l'insuffisance des salaires faisaient du bi-professionnalisme, de la rente ou des transferts domestiques, des ressources complémentaires très couramment nécessaires au maintien sur le marché du travail. Par exemple, en avril 1976, les syndicats du spectacle manifestaient contre un chômage « endémique » dont ils estimaient, par exemple, le taux à « 85% » pour les comédiens! Et on pouvait lire, dans le bulletin syndical du Syndicat Français des Artistes « Nous devons en finir avec ce chômage massif, intolérable et cette insécurité constante »¹. Les rapports gouvernementaux du

¹ *Le Spectacle*, bulletin de la Fédération du Spectacle CGT, n° 134, mars 1976.

début des années 1980 n'indiquent pas autre chose : un emploi intermittent, extrêmement fragmenté, une prégnance de l'économie informelle, des salaires insuffisants, des pratiques de travail « gratuit » brouillant la limite entre amateurisme et professionnalisme, du bi-professionnalisme contraint etc. (Sandrey 1984; Rousille et Sciortino 1985; Julien 1986). Rien qui ne ressemble, en tout cas, à un âge d'or de l'emploi stable. Est-il dès lors crédible de penser que, depuis lors, la situation n'a fait qu'empirer ? Est-il crédible de faire de cette époque un « glorieux passé », un âge d'or de l'emploi, durant lequel l'emploi était plus « plein » et plus stable qu'aujourd'hui ?

En s'appuyant sur un recensement le plus exhaustif possible des données quantitatives disponibles sur l'emploi, les salaires et l'indemnisation du chômage de 1980 à 2003, ce document de travail entend questionner cette conception des dynamiques économiques de l'intermittence du spectacle. En confrontant les données de différentes sources entre elles, en tentant de faire le bilan des connaissances et des méconnaissances ou des savoirs plus ou moins hypothétique tirés de sources souvent lacunaires, il s'est agi de tester différentes hypothèses (baisse des volumes d'emploi, baisses des salaires, ou au contraire, hausse des volumes d'emploi, hausse des salaires...) en mesurant leur plus ou moins grande adéquation aux données éparses dont on dispose sur les années 1980, 1990 et le début des années 2000².

On peut résumer le résultat de ce travail à deux conclusions essentielles :

D'une part les bases sur lesquelles s'est forgée l'« évidence » d'une précarisation des intermittents ne sont rien moins qu'évidentes. Au contraire, tout indique, si l'on y regarde de près et de manière statistiquement rigoureuse, que les tendances observées semblent plutôt correspondre à une dynamique inverse d'expansion de l'emploi, d'augmentation des salaires et de « déprécarisation ».

D'autre part, les « déficits » des annexes 8 et 10, bien loin de correspondre à une dynamique structurellement explosive, relève d'un mécanisme de simple montée en charge du dispositif, de nature transitoire. En d'autres termes, il convient d'analyser les divergences identifiables entre les cotisations et les prestations non comme un défaut structurel voué à se creuser toujours davantage mais comme le signe d'une transition d'un taux de couverture bas à un taux de couverture haut du dispositif.

Après en avoir présenté les fondements empiriques et les interprétations théoriques dans une première partie, l'hypothèse d'une précarisation structurelle appuyée sur une dynamique explosive des comptes de l'Unedic fera l'objet d'une relecture critique dans une seconde partie.

² L'ensemble des études et sources statistiques utilisées dans ce travail fait l'objet d'une bibliographie séparée, à la fin de ce document de travail p. 38.

1. Précarisation et explosion des coûts : quatre faits stylisés et leurs interprétations

1.1. La « croissance déséquilibrée » et la socialisation des ressources

L'évolution de 1980 à 2003 des indicateurs de l'emploi et de l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle, telle qu'elle est généralement admise, peut globalement se résumer à quatre faits stylisés que nous allons détailler dans cette section³ :

- une croissance démographique forte et continue ;
- une croissance de l'emploi globalement déséquilibrée, le volume d'emploi croissant moins rapidement que les salaires et les salaires moins rapidement que les effectifs ;
- une croissance continue des prestations servies par l'assurance-chômage au titre des annexes 8 et 10 ;
- une croissance des prestations plus rapide que celle des salaires directs marquant ainsi une socialisation progressive des ressources des intermittents.

Rappelons – avant de les mettre en perspective, de les nuancer, et pour certains, d'en montrer le caractère artefactuel – les fondements empiriques de ces quatre tendances.

Évolution démographique

En termes d'effectifs (permanents et intermittents confondus), le secteur du spectacle est en croissance continue depuis 1980. De 1980 à 1992, les données du Groupement des institutions sociales du spectacle (GRISS) (Menger 1997) montrent que le nombre d'actifs a crû de 64 % (de 94 746 à 154 948 actifs). Pour les seuls intermittents, les effectifs seraient passés, selon cette source, de 50 780 en 1980 à 99 867 en 1992. En 2000, le GRISS comptabilise 284 766 intermittents (Roigt et Klein 2002).

Les données de la Caisse des congés spectacles témoignent aussi d'une extraordinaire croissance. En 1980, d'après les données publiées dans *Spectacle*, le nombre des intermittents bénéficiant de congés s'élèverait à 21 253 dont 12 886 artistes et 8 267 « techniciens »⁴. En 2001, pour le même champ de population⁵, la Caisse compte 90 421 intermittents (Roigt et Klein 2002). En 20 ans, la population couverte a donc plus que quadruplé.

Enfin, les effectifs indemnisés par l'Unedic connaissent de la même manière une hausse continue de 1980 à 2003 (**Graphique I, ci-dessous**). Il n'existe pas de données précises pour le début des années 1980, mais il ne fait pas de doute qu'en 1980 on compte moins de 10 000, peut-

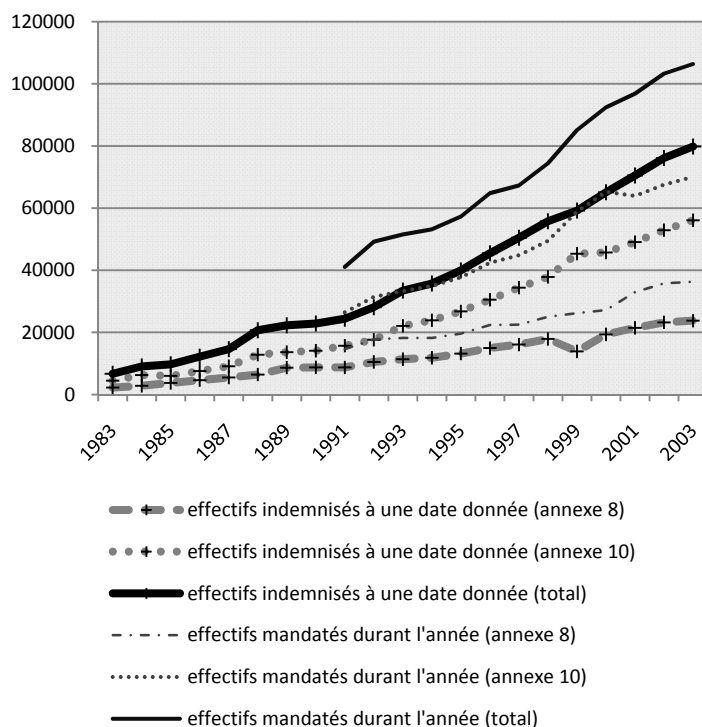
³ Nous ne faisons ici que rappeler les principales tendances établies telles qu'elles sont généralement présentées dans les diverses publications comprenant des analyses statistiques. Seul le quatrième point sur la socialisation des ressources (qui met en regard des données connues) est plus rarement mis en avant dans les publications consultées.

⁴ *Spectacle*, Avril 1984, n° 185.

⁵ Le champ couvert par la Caisse des congés spectacles n'est pas le même avant et après 1991, date à laquelle les intermittents disposant de moins de 24 cachets dans l'année accèdent à l'éligibilité. Le calcul du montant versé demeurant toutefois différent de chaque côté de ce seuil, la Caisse produit des statistiques pour les deux champs possibles.

être même moins de 5 000 intermittents indemnisés⁶. Selon les deux définitions en vigueur, ils sont 65 075 intermittents à avoir ouvert une période d'indemnisation au 31 décembre 2000 et 92 440 à être passés par le régime au moins un jour durant cette même année. Même si, partant d'un chiffre relativement bas, cela ne fait guère de sens, on peut ainsi estimer que le nombre d'intermittents indemnisés a été multiplié par un facteur compris dans une fourchette de 6 à 12 (voire de 9 à 18 si l'on retient la définition peu usuelle des intermittents passés par le régime durant une année donnée⁷).

Graphique 1 : Évolution des effectifs indemnisés par l'Unedic



Source : Unedic.

Lecture : Les effectifs mandatés correspondent à tous les individus qui ont connu un épisode d'indemnisation au moins une journée dans l'année. Nous avons appelé « effectifs indemnisés à une date donnée », les intermittents indemnisés au 31/10 (pour 1983 et 1984), puis au 31/12 pour les années suivantes. Précisons pour éviter toute ambiguïté « qu'indemnisé au 31/12 » ne signifie pas que l'intermittent n'a pas travaillé le jour de la Saint Sylvestre. Cela signifie qu'à cette date un épisode d'indemnisation est en cours. Il est dès lors mécanique que le nombre de mandatés dans l'année excède le nombre d'intermittents indemnisés au 31/12. Rappelons enfin que l'annexe 8 concerne jusqu'en 2003 les techniciens de l'audio-visuel et du cinéma, l'annexe 10 le spectacle vivant.

Une croissance déséquilibrée de l'emploi et des salaires

Cette croissance des effectifs d'intermittents s'est accompagnée d'une évolution des principaux indicateurs de l'emploi qui a accrédité progressivement l'idée d'une « croissance déséquilibrée » de l'emploi. Selon ce diagnostic, ni les salaires, ni le volume d'emploi n'auraient augmenté suffisamment pour assurer le maintien (et *a fortiori* la hausse) des niveaux de salaire et d'emploi de 1980. Depuis

⁶ On trouve dans un article *Insee Première* de Pierre-Michel Menger un effectif de 7 089 pour 1980 (Menger 1997). Notons toutefois que la qualité des données fournies par l'Unedic pour les années 1980 semble assez médiocre et il arrive que, pour les mêmes dates, les effectifs varient. Nous avons fait une demande auprès de l'Unedic pour accéder à ses données anciennes. Les recherches effectuées dans les archives par notre interlocutrice n'ont rien donné. L'Unedic ne peut aujourd'hui fournir des données qu'à partir de 1987.

⁷ Il n'y a que pour les intermittents que l'on retient ce mode de calcul des effectifs. Le nombre d'individus passés par le régime général au moins une fois dans l'année n'est – à notre connaissance – jamais utilisé pour le régime général.

cette date, la masse salariale aurait certes crû de manière importante, mais moins vite que les effectifs recensés. Et si le volume d'emploi semble s'être accru moins rapidement que la masse salariale, assurant ainsi une hausse des salaires journaliers, cette hausse serait loin de compenser les effets de la chute du volume d'emploi par personne. C'est du moins ce qui apparaît clairement lorsqu'on compare la situation du milieu des années 1980 et celle de 2003 à partir des données de la Caisse des congés spectacles. Ainsi que le constatent Janine Rannou et Ionela Roharik : « si le nombre d'intermittents a plus que triplé entre 1987 et 2003, le volume global de travail et la masse salariale ont augmenté de façon bien plus modérée, entraînant mécaniquement une dégradation continue des situations individuelles moyennes » (Deps 2006). Ainsi, alors qu'en 1987 le volume d'emploi par intermittent s'élevait à 90 jours, il ne représente plus que 60 jours en 2003. Entre temps, les salaires cumulés pour chaque intermittent auraient chuté de 26% passant de 18 000 à 13 284 euros (2008). Par rapport à 1989, la meilleure année, la chute du salaire est même de 37% (à comparer à la hausse de 12% du salaire moyen dans le privé et le semi-public entre 1985 et 2003, d'après l'Insee).

Évolution de l'indemnisation du chômage (annexes 8 et 10 de l'Unedic)

Le nombre d'intermittents indemnisés par l'Unedic, quelle que soit la définition retenue (mandatés dans l'année ou présents au 31/12), est de loin la variable qui croît le plus rapidement. La montée en charge du dispositif se traduit par une hausse des prestations servies (Tableau 1, p. 9). C'est une des spécificités de l'intermittence. Alors qu'en général, on peut considérer que lorsque l'emploi augmente, le taux de chômage baisse entraînant avec lui un allègement de la masse des prestations servies, avec l'intermittence, l'emploi et l'indemnisation du chômage évoluent dans le même sens. Ainsi, d'après l'article de Pierre-Michel Menger déjà cité, en 1980, les prestations servies par l'Unedic au titre des annexes 8 et 10 équivalaient à 71 millions d'euros 2008 (Menger 1997). Pour 2002, les prestations au titre des annexes 8 et 10 s'élèvent à 961 millions d'euros (1,086 milliards d'euros 2008). Du côté des cotisations, les montants sont bien moindres. Il n'existe pas, à notre connaissance, de publication du montant des cotisations avant 1991. En 2002, les cotisations au titre des annexes 8 et 10 atteignent 124 millions d'euros (139 millions d'euros 2008).

L'idée selon laquelle cette évolution se traduit par une détérioration du ratio prestations/cotisations est souvent mise en avant. Pourtant, s'il est vrai que la différence entre les deux augmente avec la montée en charge du dispositif (alimentant le constat d'un « déficit » croissant⁸), l'évolution du ratio ne semble pas suivre une évolution si nette. Pour les années 1990, le ratio évolue, de manière cyclique, entre un facteur 5 et un facteur 9. Nous verrons toutefois, dans la seconde section de ce document de travail, que ce caractère cyclique s'explique par les révisions successives du taux de cotisation.

⁸ La présentation en termes de « déficit » a été contestée, en particulier par la CGT, d'un point de vue conceptuel. Dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, il n'y aurait pas de légitimité à calculer un tel indice. Il ne montre en effet que ce que serait le déficit d'une caisse exclusivement professionnelle (qui ne concernerait que des intermittents). Le fait qu'il existe une annexe spécifique confère à ce calcul une visibilité que n'ont pas d'autres professions, ou d'autres catégories (par âge, par sexe) dont on sait pourtant qu'elles ont des taux de chômage parfois très différents et par conséquent des « déficits » très différents. Ceci dit la question posée par ceux qui contestent le terme de « déficit » relève de conceptions (positives autant que normatives) de ce qu'est ou doit être une *assurance sociale*. Nous ne faisons pour l'instant que mentionner ces débats qui sont certes fondamentaux mais qui n'enlèvent rien au constat empirique d'un décalage important entre prestations et cotisations des seuls intermittents.

Tableau 1: Prestations et cotisations au titre des annexes 8 et 10 de l'Unedic. En euros courants (1991-2003)

Année	Champ	Prestations	Cotisations	Ratio prestations/ cotisations
1991	Annexe 8	91		
	Annexe 10	168		
	Total	260	31	847%
1992	Annexe 8	135		
	Annexe 10	248		
	Total	383	50	771%
1993	Annexe 8	138		
	Annexe 10	243		
	Total	381	52	740%
1994	Annexe 8	128		
	Annexe 10	245		
	Total	373	67	557%
1995	Annexe 8	146		
	Annexe 10	282		
	Total	428	71	600%
1996	Annexe 8	165		
	Annexe 10	331		
	Total	497	74	667%
1997	Annexe 8	177		
	Annexe 10	379		
	Total	556	75	743%
1998	Annexe 8	200		
	Annexe 10	430		
	Total	630	86	737%
1999	Annexe 8	189		
	Annexe 10	510		
	Total	699	86	816%
2000	Annexe 8	201		
	Annexe 10	542		
	Total	742	96	777%
2001	Annexe 8	256		
	Annexe 10	594		
	Total	850	99	857%
2002	Annexe 8	295		
	Annexe 10	662		
	Total	957	124	772%
2003	Annexe 8	327		
	Annexe 10	748		
	Total	1 075	185	581%

Source : Unedic.

Lecture : en 2003, l'Unedic a versé 1075 millions d'euros au titre des annexes 8 et 10. Elle a perçu 185 millions d'euros de cotisations pour l'ensemble des intermittents du spectacle (indemnisés ou non). Au total, les prestations représentent 581% des cotisations.

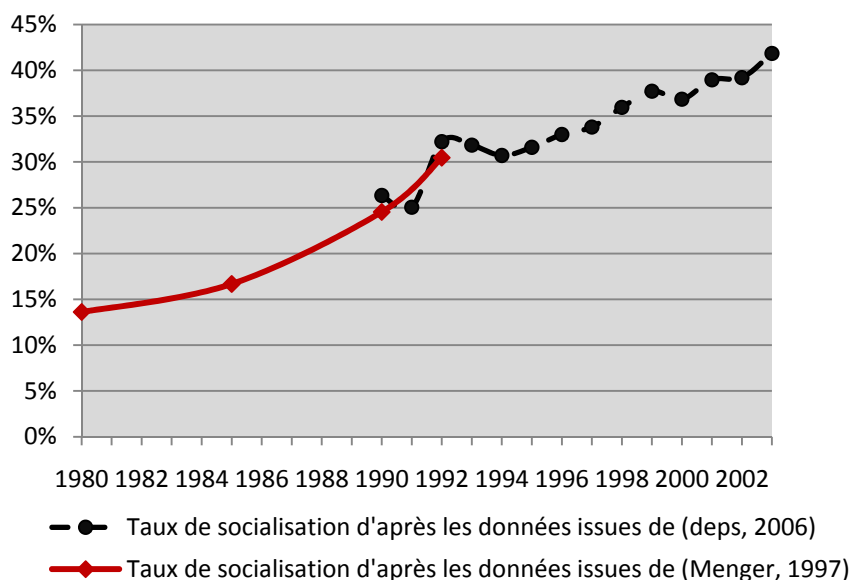
Évolution comparée des ressources de l'emploi et de l'indemnisation Unedic : une socialisation croissante des revenus.

En mettant en regard les indicateurs de l'emploi et ceux de l'indemnisation du chômage, on peut, à un niveau très agrégé, souligner la dynamique générale de socialisation progressive des ressources des intermittents.

Le poids des ressources socialisées tend en effet à devenir de plus en plus important dans l'ensemble des revenus des intermittents. En calculant simplement le ratio des prestations de l'Unedic

sur les revenus salariaux directs et indirects (somme de la masse salariale et des indemnités de chômage perçues par les intermittents), on peut estimer que le « taux de socialisation » évolue de moins de 15 % en 1980 à plus de 40% en 2003 (Graphique 2, ci-dessous).

Graphique 2 : Taux de socialisation des revenus des intermittents



Sources : Caisse des congés spectacles. Cesta. Unedic.
Lecture : en 1980, les indemnités Unedic représentent 14% de l'ensemble des ressources (salaires + indemnités) des intermittents. La masse salariale est mesurée grâce aux données de la Caisse des congés spectacles et les indemnités par les données de l'Unedic.

De ce constat, on pourrait conclure à une certaine complémentarité des ressources directes et indirectes c'est-à-dire interpréter l'évolution observées comme un phénomène de socialisation progressif des ressources salariales de chacun. Davantage qu'une paupérisation absolue, on assisterait à une modification très substantielle de la structure des revenus des intermittents, les indemnités de chômage semblant se substituer aux salaires directs de chacun. En réalité, nous verrons qu'il n'en est rien, ce qui est vrai à l'échelle macro n'étant pas directement transposable à l'échelle individuelle ou, pour le dire autrement, la structure des revenus à l'échelle de tous les intermittents ne correspondant pas à l'agrégation de structures de revenus identiques à l'échelle de chacun d'entre eux.

1.2. Précarisation et explosion des coûts : quelques perspectives théoriques

Comment a-t-on rendu compte d'un point de vue théorique de ces évolutions supposées de l'emploi, des salaires, et de l'indemnisation du chômage ?

Dérives, détournements et abus

Il faut d'abord mentionner brièvement une série d'interprétations qui, dans le torrent médiatique suscité par les crises sociales récurrentes, tiennent davantage de la dénonciation morale et de la surenchère polémique que d'explications rationnelles. Les « dérives » des comptes de l'Unedic tiendraient à des comportements assimilés à des fraudes massives ou, plus généralement, à des comportements jugés abusifs. L'explication par les abus se fonde sur deux types de dénonciations. Il s'agit, d'une part, de montrer du doigt de « mauvais » intermittents qui mettent en péril la situation des « bons ». En détournant le sens des analyses sociologiques qui ont montré de quelle manière les intermittents s'adaptent aux subtilités réglementaires de l'indemnisation du

chômage⁹, cette perspective interprète la montée des coûts assumés par l'Unedic comme la conséquence de comportements illégitimes qui détournent le système de sa vocation supposée. De plus en plus d'intermittents abuseraient donc de plus en plus – voire frauderaient de plus en plus – mettant un système d'indemnisation trop « généreux » en péril. Il s'agit, d'autre part, de distinguer les « vrais » des « faux » intermittents. Trop d'individus se seraient peu à peu immiscés dans un système qui ne leur est pas destiné. Le caractère moralisant de ces argumentations induit, pour l'essentiel, une erreur de jugement en introduisant une distinction binaire entre bons et mauvais, vrais et faux intermittents et en laissant croire que, sans ces « abus », le régime aurait connu une évolution parfaitement équilibrée.

L'apprentissage progressif et généralisé de pratiques d'optimisation de l'indemnisation du chômage

Une explication sociologique fondée sur les pratiques stratégiques des intermittents peut être proposée au-delà de la question des abus ou de la fraude et de la binarisation entre bons et mauvais intermittents. La gestion quotidienne de l'intermittence implique des calculs et des stratégies. Des travaux sociologiques ont, par exemple, montré comment les intermittents « jouaient avec les règles » et comment le calcul s'imposait quotidiennement comme une nécessité (Paradeise 1998; Menger 2005). On pourrait multiplier les exemples de ces calculs quotidiens : accepter tel emploi peut empêcher d'accepter des propositions alternatives plus intéressantes artistiquement ou économiquement, mais peut aussi faire baisser le salaire journalier moyen et, par conséquent, le calcul de l'indemnité journalière (jusqu'en 2003). Inversement, le calcul économique peut inciter à refuser un engagement pour des raisons symétriques : le salaire proposé peut être inférieur à l'indemnité journalière ou avoir pour conséquence une baisse du salaire journalier et donc de l'indemnité journalière pour toute la période d'indemnisation suivante. L'accord entre employeur et salarié peut aussi, pour un salaire global équivalent, faire l'objet de modulations quant aux nombres d'heures déclarées : le salaire par jour et le volume d'emploi ne sont pas des variables tout à fait indépendantes dans les arrangements entre les parties contractantes. Dès lors qu'il n'existe pas de vérité du temps de travail, que le contrat de travail comme support juridique n'est pas strictement connecté à la réalité de l'activité, on comprendrait mal que les intermittents et leurs employeurs, au nom d'une morale ou de principes juridiques incertains, rédigent leurs contrats dans les termes les plus mutuellement désavantageux. Ces pratiques stratégiques ne sont pas le seul fait de fraudeurs, mais relèvent bien, comme l'écrit Pierre-Michel Menger, d'une « connaissance commune », partie intégrante « d'une culture professionnelle » qu'on ne peut pas séparer du système de règles en vigueur (Menger 2005).

On pourrait donc, à partir de ce constat, expliquer l'évolution déséquilibrée des comptes de l'Unedic. Celle-ci serait due à un apprentissage progressif des jeux avec les règles et à un perfectionnement dans la stratégie de tous et de chacun. Les stratégies individuelles d'optimisation se traduiraient, pour chacun, par une baisse du volume d'emploi, un recours plus fréquent à l'indemnisation, et une hausse des salaires journaliers (et de l'indemnité journalière servie). Par

⁹ Transposé dans le champ médiatique, l'individu rationnel des sciences sociales et de l'individualisme méthodologique se mue en profiteur à dénoncer. La rationalité individuelle, de postulat scientifique, devient vice moral, les « bons » intermittents étant ceux qui, impassibles, restent, quelles que soient les circonstances, au-dessus de tout calcul ou de tout choix pragmatique.

agrégation des stratégies individuelles, cela aboutirait à une dérive globale des comptes, chaque intermittent « coûtant » progressivement de plus en plus cher à l'assurance-chômage.

Démographie croissante, déséquilibre du marché, précarisation

Une deuxième série d'interprétations complémentaires de la croissance déséquilibrée et de la socialisation progressive des ressources des intermittents met l'accent non plus sur le système d'indemnisation, mais sur les déséquilibres structurels du marché du travail. La plupart des rapports officiels peuvent être lus dans ce sens. Par exemple, le rapport Latarjet commandé après la crise de 2003 par le ministre de la Culture, Jean-Jacques Aillagon, repose sur l'idée selon laquelle le marché, laissé à lui-même, produit mécaniquement les déséquilibres constatés (Latarjet 2004). À l'origine du raisonnement, une offre de spectacles croissante, poussée par la politique culturelle volontariste des années 1980 et 1990, s'écarterait peu à peu d'une demande moins dynamique. Sur le marché du travail, ce déséquilibre se traduirait par un resserrement des capacités des employeurs à créer des emplois et à fournir des salaires, d'où un recours à des contrats de plus en plus « précaires ». Face aux difficultés de la demande de travail, l'offre resterait toujours forte, envers et contre tout : « l'origine de ces déséquilibres est bien connue : le nombre de personnes souhaitant travailler dans le secteur dépasse de beaucoup le nombre d'emplois disponibles » (p. 31). Fondamentalement, selon cette perspective, c'est l'absence de régulation qui crée les déséquilibres entre la capacité de diffusion et le nombre de personnes souhaitant mener une carrière artistique : toujours plus de candidats aux carrières artistiques se heurteraient à toujours moins de débouchés créant ainsi les conditions d'une paupérisation et d'une précarisation de tous. La situation du marché du travail serait donc, selon ce rapport, faite de salaires en baisse, d'heures non déclarées et de conditions de travail dégradées : « le déséquilibre facilite les abus et les exploitations, avec pour conséquence la paupérisation d'un grand nombre d'artistes et de techniciens. Même pour les plus talentueux les carrières deviennent une succession aléatoire et chaotique de traversées du désert » (p. 32). Dans cette perspective, l'assurance-chômage est seulement la queue de la comète : la précarisation expliquerait le recours plus fréquent à l'indemnisation, et cette dernière une résistance plus longue à l'éviction définitive. D'autres rapports, moins centrés sur l'idée d'une nécessaire régulation des entrées¹⁰, reposent sur un raisonnement proche. Ainsi le premier rapport Guillot (commandé par Renaud Donnedieu de Vabres qui a succédé en 2004 à Jean-Jacques Aillagon), qui prône un renouveau de la politique d'emploi dans les secteurs du spectacle et de l'audio-visuel, et non la régulation des entrées, repose sur une analyse assez similaire (Guillot 2004). Selon lui, « la croissance du nombre d'artistes et techniciens intermittents a été beaucoup plus rapide que celle de l'activité » (p. 25). Les déséquilibres sur le marché du travail reposent ici aussi sur une inélasticité de l'offre qui frôle presque la servitude volontaire : « ce développement de l'offre sans que les ressources directes émanant des ménages, des subventions publiques ou des collectivités et des entreprises n'augmentent au même rythme s'explique sans doute par (...) l'attractivité (image, exposition médiatique...) des métiers d'artistes et de techniciens auprès d'un nombre croissant de nos concitoyens » (p. 25). Les déséquilibres observés proviendraient donc d'un afflux toujours plus important d'intermittents provoquant, collectivement, une paupérisation généralisée et acceptant, individuellement, une précarité toujours plus prononcée.

¹⁰ Le rapport Latarjet réactive la vieille thématique de la carte professionnelle déjà analysée deux fois dans cette thèse. Dans une perspective proche, on peut citer le rapport Charpillon qui prône un resserrement du champ couvert par les annexes 8 et 10 (Charpillon 2004).

Un système d'emploi-chômage structurellement explosif

Proposée par Pierre-Michel Menger, l'interprétation sociologique la plus aboutie des dynamiques observées – parce que fondée sur une analyse systémique des interdépendances entre l'évolution de l'emploi et les mécanismes d'indemnisation – repose sur l'idée que ce système « d'emploi-chômage » intriquant intimement une organisation « hyperflexible » de l'emploi et une indemnisation des périodes interstitielles de non-emploi produirait de manière structurelle et endogène une évolution explosive. Ainsi Pierre-Michel Menger résume : « La couverture du risque chômage, telle qu'elle a été organisée, a créé les conditions de la diffusion et de l'amplification du risque plutôt que sa réduction » (Menger 2005).

En s'appuyant sur l'analyse économique des assurances, il fait de l'asymétrie d'information entre l'Unedic d'un côté, les intermittents et leurs employeurs de l'autre côté, de l'aléa moral et de l'anti-sélection qui en découlent, le cœur d'une argumentation qui permet d'expliquer, d'un même mouvement, une croissance déséquilibrée de l'emploi et un recours toujours plus poussé à l'indemnisation. C'est le système d'indemnisation tel qu'il a été organisé et le système d'emploi sous CDD d'usage qui créent, selon lui, les conditions de leur déstabilisation mutuelle et auto-alimentent des déséquilibres sans cesse croissants.

En résumé, le mécanisme est le suivant : sur le marché du travail, les employeurs sont demandeurs d'une main-d'œuvre nombreuse, diverse et disponible tout en limitant son emploi au strict minimum exigé par une organisation par projet. Le système d'indemnisation rend viable, c'est-à-dire acceptable par les salariés, le sous-emploi systématique nécessité par l'hyperflexibilité fonctionnelle du marché. Autrement dit, l'assurance permet de réduire toujours plus l'emploi aux strictes nécessités de la production par projet. L'employeur et le salarié peuvent ainsi fixer les limites de l'emploi au plus près des nécessités productives en reportant le coût du maintien d'une main-d'œuvre excédentaire sur l'assureur. Les deux pôles de la relation salariale ont intérêt à coopérer, l'un pour minimiser ses coûts, l'autre pour maximiser son « droit de tirage » sur l'assurance-chômage. Ainsi s'expliqueraient du même coup, « une fragmentation et une dispersion du travail qui fait diverger systématiquement les courbes d'offres et de demande de travail ; des inégalités interindividuelles de travail et de revenu supérieures à celles observées dans tout autre régime d'emploi ; une sollicitation corrélative du caractère assistantiel et redistributif du système d'assurance-chômage pour réparer les effets inégalitaires du système d'allocation des emplois et de rémunération des réputations ; un exercice accru du droit de tirage sur l'assurance chômage par les salariés les plus exposés à la fragmentation de leur agenda de travail » (Menger 2005). Selon Pierre-Michel Menger, l'Unedic assure ainsi un risque dont elle alimente en même temps la fuite en avant exponentielle¹¹.

¹¹ Précisons que Pierre-Michel Menger ne semble pas considérer pour autant que ce « risque » soit par nature inassurable. Ce sont les caractéristiques historiquement établies de l'assurance-chômage qui génèrent et entretiennent, selon lui, les conditions d'un déséquilibre constamment réactivé. C'est pourquoi il prône l'introduction de techniques actuarielles fondées sur le principe du pollueur-payeur qui permettraient de compenser l'aléa moral et l'anti-sélection en modulant la cotisation de l'employeur en fonction de classes de risque différenciées. Par ailleurs, afin que chacun soit « responsabilisé », il prône aussi un financement à plusieurs étages : interprofessionnel, professionnel et public (Menger 2005).

Les explications qu'on trouve dans les rapports officiels ont fait l'objet d'une intéressante critique de la part d'Antonella Corsani et de Maurizio Lazzarato qui ont travaillé en étroite collaboration avec les intermittents de la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (CIP-IDF) (Corsani et Lazzarato 2008). Selon eux, les partis pris théoriques et idéologiques qui fondent ces analyses biaisent leurs constats empiriques. En prenant l'idéal de marché à la fois comme outil de mesure et comme idéal à accomplir, les différents rapports gouvernementaux aboutissent nécessairement à la mise en avant et à la dénonciation d'un « trop » (les auteurs n'évoquent pas les analyses sociologiques précédemment présentées même si celles-ci, de la même manière, mettent en évidence un excès d'offre). Autrement dit, les écarts à l'idéal théorique du marché seraient considérés comme des anomalies qu'il conviendrait de réduire pour rétablir les « conditions du marché ». Dans cette perspective, la croissance déséquilibrée et l'existence d'une part socialisée des ressources seraient, par avance, vouées à faire l'objet d'une dénonciation. En particulier, la lecture empirique serait surdéterminée par l'attention portée aux pratiques coûteuses pour les finances de l'Unedic. À cette approche, Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato opposent une analyse qui entend assumer le fait que l'indemnisation du chômage « renvoie à la question plus large de la reproduction des conditions de travail, de formation et de vie des travailleurs à l'emploi discontinu » (p. 60). Même si ces critiques théoriques nous semblent tout à fait dignes d'intérêt, il nous semble que les constats et les interprétations précédemment présentés comportent des faiblesses qui dépassent la seule question des partis pris théoriques. Ils peuvent et doivent faire l'objet d'une discussion strictement empirique. C'est l'objet de notre seconde section.

2. Une lecture critique de la dynamique de précarisation et d'explosion des coûts

Des faits stylisés et des interprétations exposées dans la section précédente, se dégage une cohérence d'ensemble. Même si les explications sont d'ordre différent, elles se complètent plus qu'elles ne s'opposent. En récapitulant, on aurait donc une offre de travail complètement inélastique aux salaires et de plus en plus importante. Cette masse toujours croissante d'intermittents prêts à travailler à n'importe quelles conditions aurait un effet néfaste sur les niveaux de salaires, entraînant ainsi une précarisation toujours plus grande des conditions d'emploi. Cette précarisation de chacun serait compensée, au moins partiellement, par un report sur la ressource socialisée. De ce fait, la précarisation alimenterait des coûts toujours croissants et des recettes toujours moins importantes (relativement à la hausse des coûts) pour l'assurance-chômage. Qui plus est, les simples mécanismes du marché, qui alimentent la baisse des salaires et le recours compensateur à l'assurance-chômage, seraient redoublés par un mécanisme d'externalisation des coûts lié à l'existence même de l'assurance.

Cette section est consacrée aux limites *empiriques* d'un tel schéma. Les interprétations présentées précédemment semblent fonctionner lorsqu'on s'en tient à des faits stylisés qui résument l'évolution des séries quantitatives sur une vingtaine d'années. Mais on peut montrer que ces assertions théoriques sont surdéterminées par la simplification empirique ainsi opérée. En s'appuyant sur ces faits stylisés, ces explications relèvent implicitement d'un raisonnement fondé sur une démarche de statique comparative : l'évolution d'une série est résumée à son point d'origine et à son point d'arrivée. Ce faisant, elles opèrent une double simplification empirique : une *linéarisation* et une *homogénéisation*.

D'une part, en linéarisant les constats, les faits stylisés laissent dans l'ombre les dynamiques historiques à l'œuvre entre le début des années 1980 et les années 2000 et considèrent les éventuelles variations autour des tendances mises en avant comme négligeables. Les causes avancées sont d'ordre structurel et ne sont donc guère indexées sur l'histoire, les mêmes *inputs* produisant continûment les mêmes *outputs*.

D'autre part, elles tiennent pour comparables et homogènes les indicateurs sur lesquels elles se fondent, en mettant par exemple en regard le salaire « moyen » en 1980 et le salaire « moyen » en 2003 alors qu'entre temps, la population considérée a plus que quadruplé.

Dans un autre contexte, ces remarques pourraient relever d'un zèle un peu vain. Mais, ici, l'ampleur des évolutions considérées (des effectifs qui, selon les sources, sont multipliées par 4 ou par 18, des salaires et des volumes d'emplois individuels qui sont presque divisés de moitié, etc.) incitent à reconsidérer les évolutions à l'œuvre au-delà de ces faits stylisés.

En se départissant des postulats implicites de linéarité des évolutions constatées et d'homogénéité des populations, le tableau empirique devient plus complexe. Mais, pour résumer l'argument de cette section, il permet d'aboutir à deux constats qui ont deux corollaires.

Le premier constat est qu'il n'y a pas structurellement de croissance déséquilibrée. L'historicisation de l'analyse montre, au contraire, que les séries d'emploi et de salaire ne divergent que durant une période très courte. Le premier corollaire de ce constat est qu'on n'observe pas de phénomène clair de compensation entre baisse de salaire et hausse du recours à la ressource socialisée. En outre, le caractère très court de la période durant laquelle s'observe la baisse des salaires instille le doute sur la dynamique de précarisation. Le deuxième constat est que l'hypothèse d'une dynamique de sortie de la précarité explique mieux l'observation empirique d'une baisse tendancielle des salaires que l'hypothèse de précarisation. En effet, de nombreux éléments – en particulier l'étude des taux de couverture des différentes institutions productrices de statistiques – indiquent qu'une dynamique d'amélioration des salaires et de l'emploi des intermittents se traduit par un passage de l'invisibilité statistique à la visibilité statistique. À l'instar des analyses sociologiques sur le niveau scolaire (Baudelot et Establet 1989), le fait que le niveau des salaires monte donne accès à la visibilité statistique à de plus en plus d'intermittents et se traduit statistiquement par une baisse apparente des salaires moyens, exactement comme la démocratisation scolaire et la hausse du niveau moyen des élèves, qui sont de plus en plus nombreux à accéder au bac, se traduisent par une baisse apparente du niveau scolaire. Le deuxième corollaire des observations précédentes est que la dynamique de divergence entre le montant des cotisations perçues et celui des allocations versées par l'assurance-chômage n'est pas explosive : elle correspond à une dynamique de transition d'un taux de couverture bas à un taux de couverture haut qui, par nature, n'a pas vocation à se poursuivre indéfiniment.

2.1. La dynamique de l'emploi et des salaires n'est pas structurellement mais conjoncturellement déséquilibrée

La croissance est-elle « sans cesse » déséquilibrée ?

Une première série d'observations porte sur une historicisation plus précise des dynamiques à l'œuvre. L'affirmation selon laquelle un nombre sans cesse croissant d'intermittents se partagent un

volume total d'emploi et une masse salariale en progression bien moins rapide est, au regard des statistiques disponibles, incontestable dans une logique de statique comparative. Mais est-il certain que l'on puisse identifier un tel mécanisme tout au long des 23 années considérées ici ? L'analyse dynamique des séries considérées montre, au contraire, qu'une périodisation assez précise est possible et que la « croissance déséquilibrée » constatée sur cette longue période résulte pour l'essentiel d'un épisode relativement court qu'on peut dater approximativement de la première moitié des années 1990. Avant 1989 et après 1995, la croissance des diverses variables est, au contraire, à peu de choses près, équilibrée quand elle n'est pas inversée par rapport à la tendance de longue durée : les salaires moyens par intermittent y sont stables, voire croissants. De ce point de vue, la décomposition des graphiques en « base 100 », qui accèdent, dans les rapports officiels, l'idée d'une croissance continûment déséquilibrée, permet une représentation graphique plus conforme à la réalité (Encadré 1). Notons en effet que c'est pour l'instant seulement la représentation graphique des données et l'interprétation qu'elle est censée appuyer qui fait l'objet de notre critique. Les séries statistiques qui permettent – si on ne les sur-interprète pas et si on ne les représente pas de manière à en biaiser la compréhension – de montrer que la croissance déséquilibrée n'est absolument pas un phénomène structurel, sont *rigoureusement les mêmes* que celles qui ont servi, à partir des travaux de Pierre-Michel Menger, de « montrer » une forme de fatalité de la divergence entre les effectifs et les volumes d'emploi et de salaire.

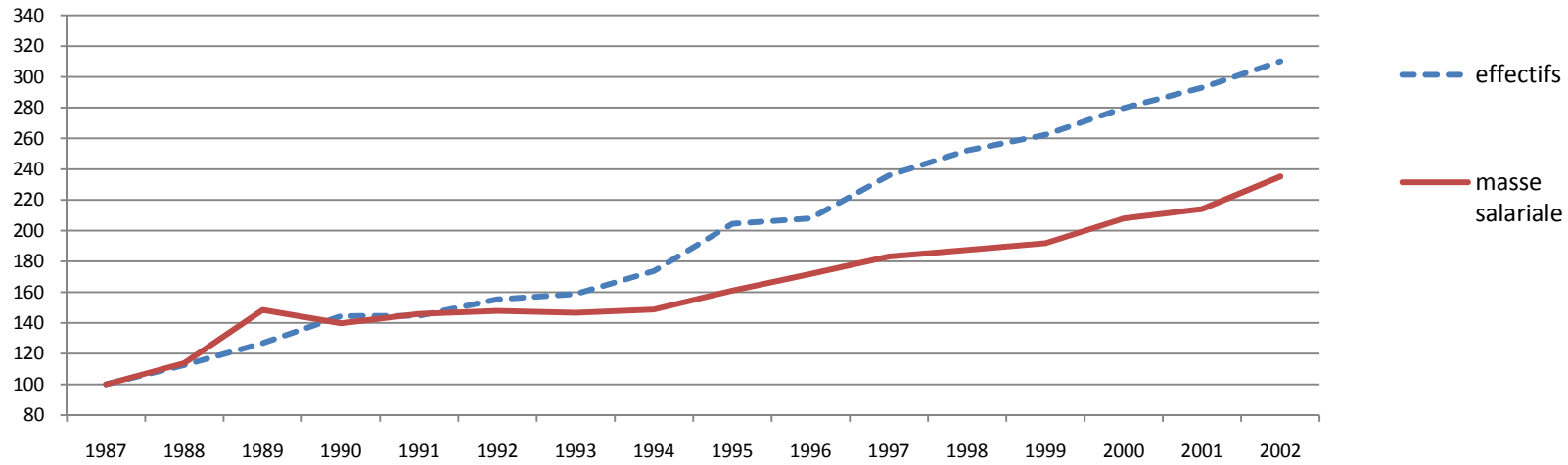
Encadré 1 : Décomposition en périodes réduites de la « croissance déséquilibrée » de 1987-2002

La décomposition en périodes plus courtes des graphiques en base 100 qui servent à illustrer, dans les rapports officiels, l'idée d'une croissance déséquilibrée sur une vingtaine d'années, permet de mettre au jour une dynamique historique qui est masquée par le recours à ce type de graphique. La lecture du graphique sur longue période représentant les courbes d'effectifs et de salaire peut facilement susciter une erreur d'interprétation. Celui-ci donne l'impression (quelque peu anxiogène) que ces courbes ne cessent de s'écarter, alimentant ainsi l'idée d'une baisse continue des salaires réels moyens. En réalité, comme le montrent les 3 graphiques décomposés (qui représentent strictement les mêmes séries), si la divergence est très forte entre 1989 et 1995, elle est presque nulle de 1995 à 2002.

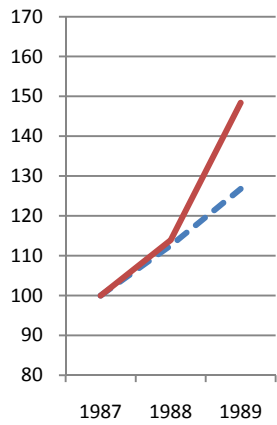
La lecture d'un tel graphique est moins facile qu'elle n'en a l'air. Il nous semble qu'elle est mal appropriée à la présentation de résultat pour un public qui n'est pas forcément spécialiste en statistique ou, plus trivialement, attentif aux biais possibles de sa lecture. En effet, il est théoriquement possible que des séries convergentes soient représentées par des courbes divergentes, et vice versa. Ici, comme le calcul des points est fonction de la base 100 (ici 1987) et que les variations dans le temps sont très importantes (les effectifs, par exemple, sont triplés), la moindre variation dans les dernières années se traduit par des écarts importants. Par exemple, une variation de 1% entre 1987 et 1988 se traduit par un écart de 1 point, la même variation de 1% entre 2001 et 2002 se traduit par un écart d'environ 3 points, puisque on est alors en « base 300 ». Une erreur fréquemment commise dans la lecture consiste à penser qu'on peut simplement translater les courbes pour mesurer les écarts entre deux dates intermédiaires. L'erreur provient alors du fait qu'on compte les évolutions entre deux dates intermédiaires dans une unité fondée sur la date initiale. Autrement dit, l'erreur de lecture de ce graphique équivaut à celle qui consiste à additionner ou soustraire des pourcentages de variations entre des dates intermédiaires : si entre t et $t+1$ on observe une variation de 10%, entre t et $t+2$ une variation de 20%, on ne doit pas conclure qu'il y a une variation de 10% entre $t+1$ et $t+2$ même si on observe une variation de 10 points graphiquement.

Dans la suite, les mêmes données sont présentées sous forme de ratio, moins susceptibles de provoquer ces erreurs d'interprétation.

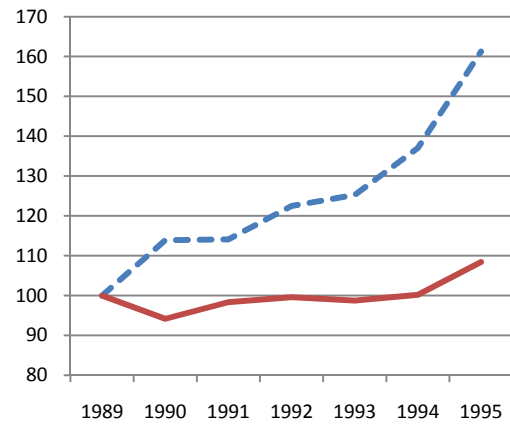
1987-2003 : masse salariale et effectifs en base 100



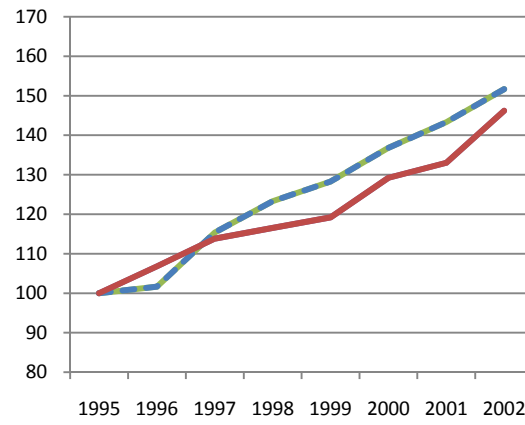
1987-1989



1989-1995



1995-2002



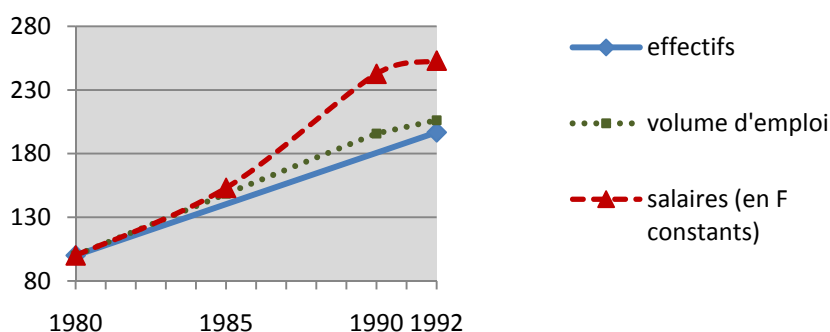
Sources : Caisse des congés spectacles-Deps-Cesta. Lecture : voir explications dans l'encadré page précédente

La représentation graphique systématiquement privilégiée dans les diverses publications des données de salaires, d'emploi et d'effectifs des séries de la Caisse des congés spectacles est donc particulièrement trompeuse : les périodes où les courbes semblent le plus s'éloigner correspondent à des périodes de relatif équilibre de la croissance alors que les périodes pour lesquelles cette divergence est bien réelle donne lieu à de faibles divergences graphiques.

Les années 1980 : entre croissance équilibrée et croissance déséquilibrée inversée

Les premières années de cette montée en charge du dispositif d'indemnisation correspondent-elles à une période de croissance déséquilibrée ? Les données dont on dispose pour les années 1980 sont assez lacunaires¹². Néanmoins, les données ponctuelles issues du GRISS permettent une première approximation des évolutions de l'emploi dans les années 1980 : la dynamique à l'œuvre est inversée par rapport à la croissance déséquilibrée constatée sur longue période. Ainsi, entre 1980 et 1992, selon cette source, la masse salariale des intermittents évolue plus fortement que les effectifs, mais aussi que le volume d'emploi (Graphique 3, ci-dessous). Ce dernier, mesuré en milliers de jours, évolue aussi légèrement plus rapidement que les effectifs. Ainsi l'évolution de la masse salariale est telle que non seulement le salaire journalier augmente, mais aussi les salaires cumulés pour chaque intermittent. De 1980 à 1992, le salaire réel augmente tant par unité d'emploi que par actif.

Graphique 3 : Masse salariale, effectifs intermittents et volume d'emploi (1980-1992) d'après les données du GRISS (base 100)



Source: GRISS (Menger, 1997)

Les données de la Caisse des congés spectacles disponibles seulement depuis 1987 ne semblent pas contredire ce premier constat. Elles permettent toutefois de préciser le déroulement historique du phénomène. On peut en effet faire l'hypothèse, au regard des données du GRISS, que cette croissance des salaires commence dans la deuxième moitié des années 1980 (durant laquelle on observe le décrochage entre salaire et volume d'emploi). Les données de la Caisse des congés montrent, quant à elles, que la croissance demeure équilibrée pour la période 1986-1988 et que l'année 1989¹³ explique à elle seule une

¹² À ma connaissance, seules quelques données ponctuelles issues du GRISS ont été publiées dans un article qui fait le bilan des travaux menés par Pierre-Michel Menger et Marc Gurgand (Menger et Gurgand 1996). Les séries d'indicateurs issus de la Caisse des congés spectacles ne sont continues qu'à partir de 1986 ou 1987.

¹³ Une explication souvent avancée pour expliquer le caractère atypique de l'année 1989 se fonde sur la hausse importante des dépenses publiques dans le secteur à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française.

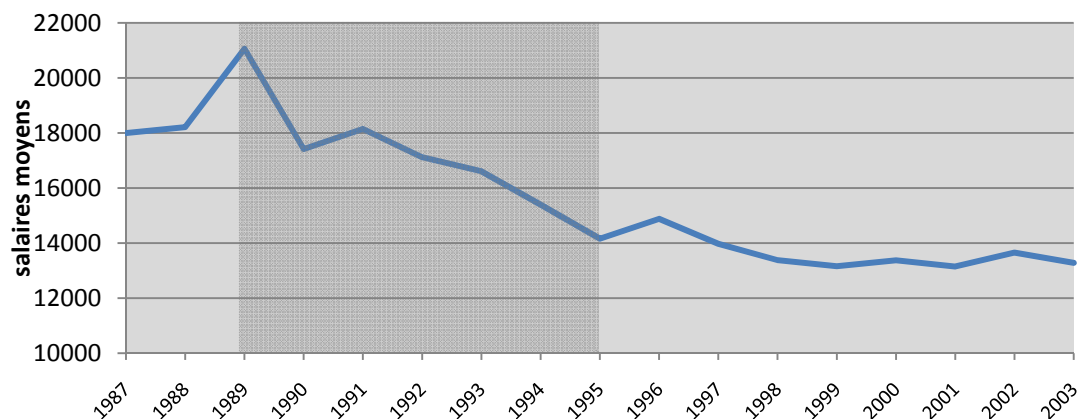
bonne partie de la hausse des salaires moyens et de l'emploi (Graphique 4, Graphique 5, p. 20). Surtout, ces séries permettent de distinguer très clairement une rupture de tendance à cette date.

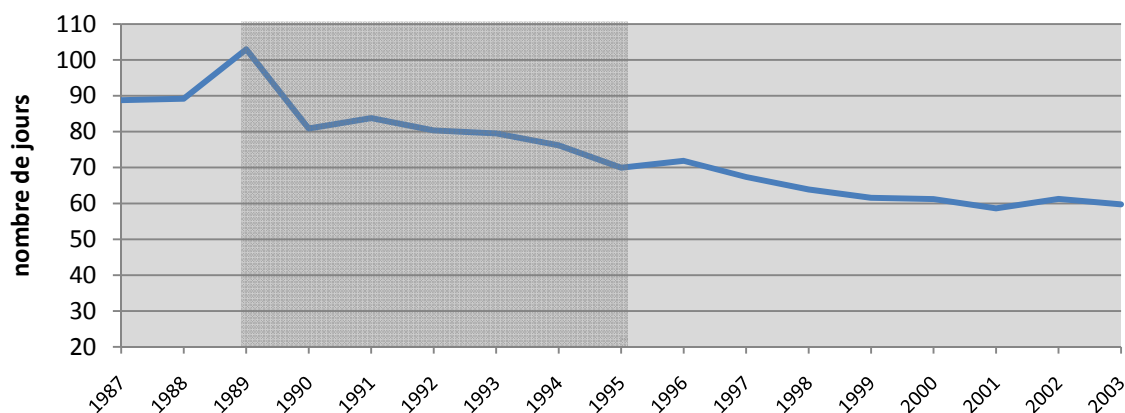
Durant cette première période, on observe ainsi une hausse des salaires des intermittents alors même que leur nombre s'est très nettement accru. Le doublement du nombre d'intermittents ne s'est donc pas traduit par une paupérisation. Le développement du système d'indemnisation des annexes 8 et 10 de l'Unedic prend ainsi son essor dans un contexte d'augmentation du volume d'emploi par intermittent et du montant des salaires journaliers.

La première moitié des années 1990 : le moment de « la croissance déséquilibrée »

Après une première période de croissance des salaires, une deuxième période s'ouvre durant laquelle on observe un brutal renversement de tendance (Graphique 4, Graphique 5, ci-dessous). La période 1989-1995 est conforme au constat opéré sur longue période : alors que les effectifs d'intermittents recensés par la Caisse des congés spectacles ne cessent de progresser (+61 % ce qui correspond à une croissance de 8,29 % en rythme annuel), la masse salariale et le volume d'emploi stagnent globalement (respectivement +8,4 %, soit 1,35 % en rythme annuel, et +9,6 % soit 1,53 % en rythme annuel). Le salaire journalier moyen a, pendant une courte période, continué d'augmenter, mais s'est ensuite rétabli, en 1995, légèrement au-dessous du niveau de 1989. Le décrochage des salaires cumulés pour chaque intermittent recensé est donc spectaculaire dans cette période. Il est même extrêmement surprenant : en grossissant le trait, alors qu'on pourrait s'attendre, mécaniquement, à ce que chaque intermittent supplémentaire fasse croître la masse salariale du montant de son salaire brut, celle-ci n'évolue presque pas. Pourtant, les effectifs augmentent de presque deux tiers. Tout se passe ainsi comme si ces 61 % d'intermittents supplémentaires étaient venus simplement s'ajouter aux effectifs sans que cela ne se traduise ni par une hausse de l'emploi, ni par celle de la masse salariale. Le constat d'une croissance de la masse salariale moins rapide que celle des effectifs, peut donc être accentué sur cette période : la progression des salaires n'est pas seulement « moins rapide » pendant ces six années, elle est totalement bloquée. Mais l'importance du décalage observé dans cette période est tel qu'il incite à nuancer l'analyse effectuée sur le long terme. En effet, ces six années expliquent presque à elles seules l'intégralité de la croissance déséquilibrée des salaires, des effectifs et de l'emploi dans les vingt-trois années de la période considérée. Après 1995, en effet, les indicateurs de l'emploi reprennent une dynamique plus équilibrée.

Graphique 4 : Salaires moyens (ratio masse salariale/effectifs) en euros 2008



Graphique 5 : Volume moyen d'emploi (ratio volume d'emploi/effectifs) en nombre de jours

Sources des deux graphiques précédents : Caisse des congés spectacles. Cesta. Deps.

1995-2003 : une croissance équilibrée

La période qui précède la crise de 2003 correspond paradoxalement à un retour à une dynamique plus équilibrée de l'emploi et des salaires (Encadré 1, p. 16 ; Graphique 4, Graphique 5, p. 20). S'il existe un léger décalage de tendance entre les séries, celui-ci est sans commune mesure avec la période précédente. Pendant la période 1995-2002, la croissance des effectifs ralentit (+51,3 % en 7 ans, soit 6,13 % de croissance en rythme annuel) alors même que la croissance de la masse salariale reprend (+46 %, soit 5,40 % de croissance annuelle). Globalement, les salaires cumulés de chaque intermittent demeurent donc à peu près stables : le ratio de la masse salariale par les effectifs n'évolue plus que très lentement (légèrement décroissant pendant un première période puis complètement stable). Le volume d'emploi connaît une hausse plus faible (+32 %, 4 % de croissance en rythme annuel). Mais ce léger hiatus est compensé par la hausse du salaire journalier au-delà de son maximum du début des années 1990. Historiquement, on retrouve donc une évolution à peu près équilibrée¹⁴.

Il n'y a donc pas de « croissance déséquilibrée » uniformément continue : l'essentiel des écarts observés sur vingt-trois ans résulte d'un phénomène qu'on peut assez précisément borner historiquement dans une période courte allant de 1989 à 1995. Le plus surprenant, et le plus contradictoire avec les explications qui lient la hausse des coûts d'indemnisation à l'idée de croissance déséquilibrée sur le marché du travail, est que le taux de socialisation poursuit invariablement sa croissance quelles que soient les configurations des évolutions de l'emploi et des salaires qui croissent, décroissent puis stagnent sans aucun effet direct sur le recours à l'indemnisation du chômage.

¹⁴ À partir des données du GRISS pour les années 1996-2000, le rapport Roigt Klein confirme très largement cette dynamique et conclut même à une hausse des salaires. Selon ce rapport, « le flux des intermittents (...) déclarés au GRISS est passé quant à lui de 226 929 en 1996 à 244 940 en 1997 (+ 7,9 %), 259 942 en 1998 (+ 65 %), 268 694 en 1999 (+ 3,4 %) et 284 766 en 2000 (+ 6 %). Sur l'ensemble de la période 1996 - 2000, la progression est de + 25,5 %. La masse salariale déclarée pour ces personnes a progressé plus fortement que les effectifs, passant au cours de la même période, de 8 108 300 KF à 10 840 764 KF (+ 33,7 %, soit 8,2 points de plus) » (Roigt et Klein 2002).

Une objection à ce constat pourrait consister à mettre en avant des « effets de composition », la composition de la population évoluant de manière différenciée selon les périodes. En toute généralité, cet argument pourrait être valide. Mais dans le cas présent, ce que montrent les statistiques de la Caisse des congés spectacles est précisément une structure extrêmement constante de la population si on tient compte du sexe, du secteur ou de la profession (Deps 2006). Ainsi, la répartition entre hommes et femmes n'a absolument pas évolué entre 1987 et 2003 (65% d'hommes en 1987 ainsi qu'en 1995, 66% en 1998 et 2003. De même, la répartition des effectifs d'artistes, de cadres, de techniciens et d'ouvriers a très marginalement évolué entre 1987 et 2003 : ainsi entre ces deux dates les artistes sont-ils de 49% à 53% de la population recensée, les cadres de 23 à 18%, les techniciens et ouvriers de 26 à 28%. Autrement dit, même si les évolutions observées en termes de salaire et d'emploi peuvent connaître quelques variations en fonction des différentes catégories considérées, on ne peut pas parler d'effet de composition majeur dans la mesure où la structure socioprofessionnelle de la population ne connaît pas de modification substantielle.

Corollaire : il n'y a pas de compensation claire entre ressources directes et indirectes

Peut-on observer qu'un épisode de baisse des salaires directs correspond à un accroissement de l'indemnisation du chômage ? Autrement dit, la phase de croissance déséquilibrée et de baisse des salaires correspond-elle à un report massif sur l'indemnisation du chômage ? Inversement, les périodes de croissance plus équilibrée correspondent-elles à une stagnation ou une baisse du niveau d'indemnisation ?

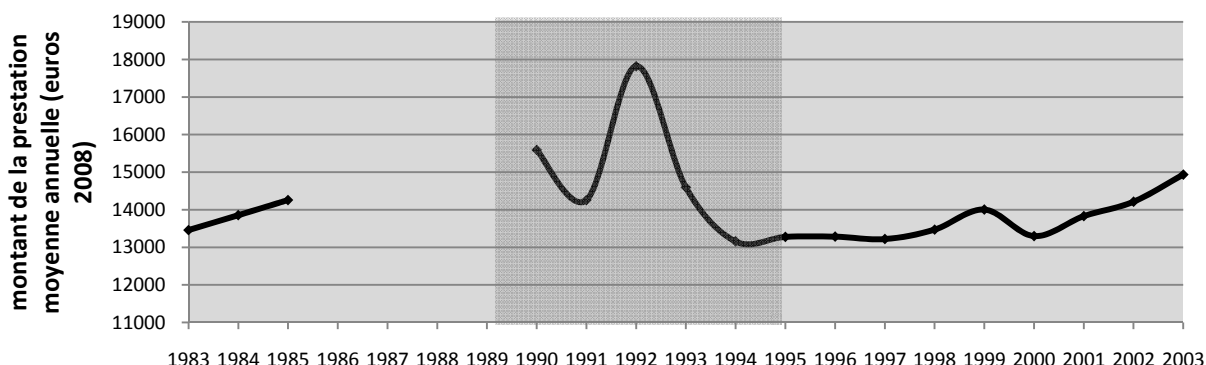
En l'absence de données salariales sur les seuls intermittents indemnisés, les distorsions statistiques rendent difficile une réponse nette. En s'en tenant aux données disponibles, il semble qu'il ne soit pas possible de conclure dans ce sens. Dans la première phase (1980-1992), durant laquelle on observe une hausse légère des salaires, la socialisation se poursuit à un niveau agrégé, de moins de 15 % en 1980 à près de 25 % en 1990 (Graphique 2, p. 10) et l'indemnité perçue par chaque intermittent indemnisé paraît croître d'approximativement 13 500 euros en 1983 à plus de 15 500 euros en 1990 (Graphique 6, ci-dessous).

À un niveau individuel aussi bien qu'à un niveau agrégé, l'amélioration des indicateurs de l'emploi est donc concomitante avec la hausse de l'indemnisation.

Dans la seconde phase, de 1989 à 1995, caractérisée par une apparente croissance déséquilibrée durant laquelle les salaires baissent de manière vertigineuse, la socialisation à l'échelle agrégée se poursuit et atteint plus de 30% en fin de période. Mais, à l'échelle individuelle, les prestations Unedic connaissent une décroissance similaire à celle des salaires. De 15 600 euros en 1990, on retombe à un niveau proche de 13 000 euros, après un pic surprenant en 1992. De manière décroissante cette fois, les indicateurs de l'emploi et du chômage ont encore une évolution concomitante, et non pas inversée comme le laisserait penser l'hypothèse d'un report sur l'assurance-chômage.

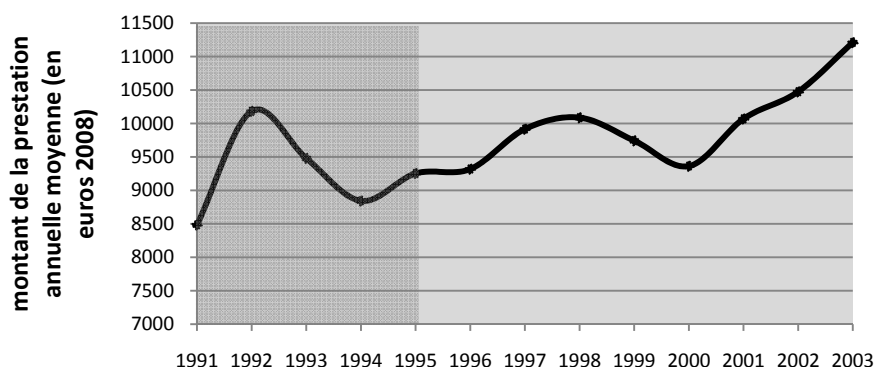
Dans la dernière phase, de 1995 à 2003, durant laquelle la croissance a une allure assez équilibrée, les salaires individuels ont tendance à stagner et les prestations augmentent petit à petit jusqu'à atteindre 15 000 euros en 2003.

Graphique 6: Prestation annuelle Unedic par intermittent indemnisé au 31/12 (en euros 2008)

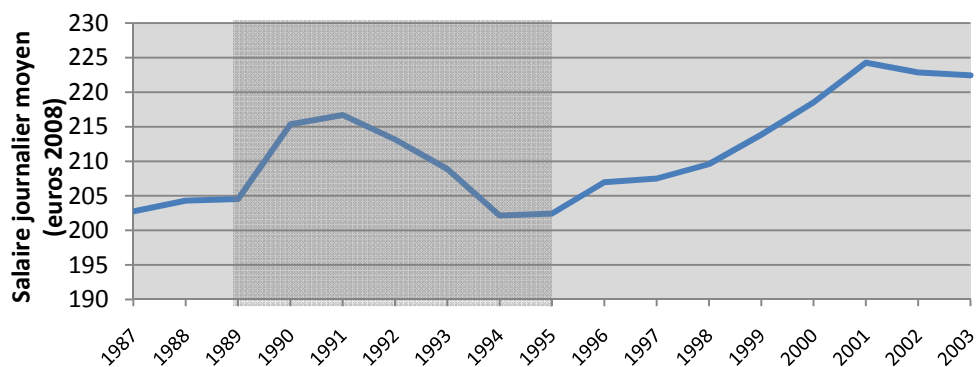


Lecture : Il convient d'être prudent sur les niveaux absolus présentés ici dans la mesure où le dénombrement des intermittents sur lequel s'appuie le calcul de la prestation annuelle porte sur la taille du flux à un moment donné (et non sur l'ensemble des intermittents indemnifiés). Le niveau absolu serait donc valable si la population des intermittents indemnifiés était invariable tout au long de l'année. Cette variable estime donc ce que percevrait un intermittent s'il était indemnifié toute l'année. En réalité, il y a un turn-over important, des intermittents entrent et d'autres sortent et ne sont donc pas indemnifiés toute l'année. Source: Unedic

Graphique 7: Prestation annuelle Unedic par intermittent indemnisé au moins une fois dans l'année (en euros 2008)



Graphique 8 : Salaire journalier moyen en euros 2008



Source : Caisse des congés spectacles
Lecture : le salaire journalier moyen représente le tarif moyen des intermittents lorsqu'ils sont en emploi (et non pas le salaire annuel divisé par 365 jours).

On n'observe donc pas de phénomène de compensation. En s'en tenant aux salaires moyens et aux prestations moyennes, on observe même l'inverse. Ceci dit, il est peut-être un peu vain de chercher des mécanismes économiques complexes pour expliquer les relations entretenues entre l'emploi, les salaires et l'indemnisation du chômage. La simple équation de calcul de l'indemnité journalière publiée au journal officiel permet d'expliquer ces évolutions : celle du calcul du montant de l'indemnité journalière pour les annexes 8 et 10. L'explication est triviale – presque tautologique – mais elle permet de rendre compte assez bien de ce qui relève moins d'un phénomène naturel que d'une décision politique. En simplifiant, l'indemnité journalière est fonction croissante du salaire journalier moyen. L'indemnisation sur un an dépend naturellement du nombre de jours indemnisés. On peut donc supposer que les prestations annuelles sont fonction décroissante du volume d'emploi et fonction croissante du salaire journalier moyen. Par exemple, conformément à cette hypothèse, on constate bien, en utilisant les données de la Caisse des congés spectacles, que pour les périodes 1991-1992 et 1995-2003, durant lesquelles les indemnités annuelles moyennes connaissent une hausse, le volume d'emploi décroît et le salaire journalier moyen croît (Graphique 10, p. 22). Inversement, pendant la période 1992-1995, les deux facteurs ont des effets contraires : le salaire journalier moyen et le volume d'emploi baissant, il en résulte une évolution incertaine des prestations annuelles, d'abord décroissante puis légèrement croissante. Le montant total des prestations dépend donc du nombre de jours indemnisés mais aussi du montant des salaires journaliers. Si les salaires journaliers augmentent, à quantité d'emploi donnée, le salaire annuel et les allocations annuelles augmentent aussi. Il n'est donc pas aberrant que les salaires annuels puissent être croissants concomitamment à une hausse de l'indemnisation annuelle compensant ainsi l'effet des variations du nombre de jours indemnisés.

Pour résumer cette section, à l'échelle de chaque intermittent, approchée par les valeurs moyennes de salaire et d'allocation de chômage, l'hypothèse d'une compensation des baisses de salaire par une augmentation du montant des indemnités peut être rejetée. C'est une tendance inverse de concomitance des évolutions du montant moyen des salaires et des prestations Assedic qui est plutôt observée. Théoriquement, cette concomitance s'explique par le fait que les effets du niveau d'emploi sur le nombre de jours indemnisés sont compensés par l'effet du niveau de salaire sur le calcul des indemnités.

Ceci étant, on constate un hiatus entre les données agrégées et les données moyennes : si, pour chaque individu, on a bien concomitance entre les évolutions des salaires moyens et des prestations moyennes, le taux de socialisation de son côté ne cesse d'augmenter, et ce continûment, jusqu'à atteindre plus de 40 % en 2003 (Graphique 2, p. 10). En particulier, il est surprenant de constater que le taux de socialisation continue d'augmenter dans des périodes où la prestation moyenne baisse, comme dans la première moitié des années 1990. Le niveau atteint par ce hiatus ne peut s'expliquer par le seul jeu des différences de baisses relatives entre salaires et prestations. Il trouve son explication dans le fait que les populations sur lesquelles on calcule les niveaux de salaires (ceux qui figurent dans les données de la Caisse des congés spectacles) et ceux sur lesquels on calcule les niveaux d'indemnisation (ceux qui figurent dans les données de l'Unedic) évoluent de manière différente. Le taux de socialisation poursuit sa hausse indépendamment du niveau d'indemnisation moyen parce que le taux de couverture de l'Unedic est, comme nous allons le voir maintenant, de plus en plus important. Et le taux de couverture de l'Unedic est toujours plus important dans la mesure où la tendance globale est moins à la précarisation de chacun qu'à un mouvement général de sortie de la précarité qui amène chacun à se stabiliser dans ses différents droits (congés et indemnités de chômage, retraite) et par conséquent à sortir de l'invisibilité statistique.

2.2. De l'hypothèse de précarisation à l'hypothèse de sortie de la précarité

Le constat du phénomène de précarisation, assimilé à la baisse tendancielle des salaires directs sur une vingtaine d'années, était fondé, dans la première partie de cette étude, sur des moyennes de salaires issus du fichier de la Caisse des congés spectacles. En statique comparative, la croissance déséquilibrée de l'emploi sur la période 1980-2003 tend en effet à suggérer une paupérisation des intermittents du spectacle, du moins si on ne considère que leurs salaires directs. La périodisation de ces déséquilibres précédemment présentée ne modifie pas fondamentalement le constat, si ce n'est qu'elle le rend d'autant plus spectaculaire qu'il est concentré sur une période relativement courte durant laquelle la masse salariale semble totalement bloquée. En six ans, la masse salariale augmente de moins de 10% alors que les effectifs connaissent une hausse supérieure à 60%. Comment expliquer que les effectifs croissent aussi rapidement sans aucun effet sur la masse des salaires ? L'explication par la conjonction d'une croissance déséquilibrée et d'une externalisation des coûts sur l'assurance-chômage paraît ici trouver son expression la plus claire. En même temps, on comprend mal pourquoi un mécanisme supposé structurel au régime « d'emploi-chômage » de l'intermittence du spectacle ne trouve son application que dans une période relativement courte. À moins d'admettre qu'une population entière puisse voir son salaire moyen baisser de 30% en six ans à cause d'une entrée de 61 % d'intermittents en plus ne générant pas la moindre hausse de la masse salariale, il convient de chercher une explication alternative.

Même si elle est difficilement vérifiable empiriquement, la question mérite d'être posée : qui sont ces 60% d'intermittents en plus qui apparaissent en seulement six ans dans les comptes de la Caisse des congés spectacles ? Sont-ils des nouveaux venus qui trouvent leurs ressources dans la masse salariale que leurs prédécesseurs sont contraints de partager avec eux, en payant le prix d'une paupérisation générale ? Ou sont-ils, à l'inverse, des « précaires », des occasionnels, des bi-professionnels jusque là « invisibles » devenant peu à peu moins précaires, moins occasionnels et donc plus visibles statistiquement ? L'hypothèse la plus vraisemblable est que l'évolution à la baisse des salaires moyens correspond au passage de l'invisibilité à la visibilité statistique des franges les plus précaires de la population intermittente, précisément du fait d'une sortie progressive de la précarité. L'intégration massive des intermittents les plus faibles du fait même de l'amélioration de leurs niveaux de salaire et d'emploi se traduit par une déformation de la structure des intermittents visibles et par une baisse apparente des salaires.

L'administration de la preuve, dans le cadre d'une explication fondée sur l'hypothèse d'une population invisible statistiquement, est par nature assez compliquée. Néanmoins, l'administration de la preuve, dans le cadre d'une explication fondée uniquement sur une population visible, repose sur le postulat implicite et tout aussi difficile à vérifier selon lequel il n'existe pas de population invisible ou alors une population invisible dont les caractéristiques sont rigoureusement identiques à la population visible. Fort heureusement, on n'est pas, avec les intermittents du spectacle, devant une telle dichotomie : il existe plusieurs sources, avec des champs plus ou moins restrictifs, qui permettent d'étudier une population aux degrés de visibilité variables. En analysant les taux de couverture de ces institutions, on peut très nettement dégager une tendance à la stabilisation des intermittents qui apparaissent de plus en plus dans les champs les plus restrictifs, montrant ainsi un double mouvement de l'invisibilité à la visibilité et de la précarité à la sortie de la précarité. S'il n'y a pas, à proprement parler, de preuves d'un mouvement de hausse des salaires et de stabilisation de l'emploi, il y en a toutefois de nombreux indices.

Des dénominateurs communs ? Évolution comparée des populations d'intermittents suivant les sources

Distorsions statistiques

On dispose de trois sources aux champs plus ou moins restrictifs pour connaître l'évolution de la démographie professionnelle. La plus large est celle du GRISS (devenu par la suite Audiens) qui gère, en particulier, les caisses de retraites complémentaires. La plus restrictive est celle de l'Unedic qui comptabilise de deux façons les intermittents éligibles aux annexes 8 et 10 : soit à une date donnée (taille du flux), soit à un moment ou un autre de l'année (taille du stock annuel). Entre les deux, la Caisse des congés enregistre des intermittents qui peuvent ou non être éligibles à l'assurance-chômage. Toutes les données dont on dispose pour mesurer le nombre d'intermittents du spectacle sont ainsi des données de type administratif. En tant que telles, elles sont dépendantes des procédures institutionnelles d'enregistrement, et ce d'autant plus que les données fournies concernent uniquement, pour deux d'entre elles, les intermittents bénéficiaires de congés spectacle ou d'indemnisation du chômage, et non les cotisants. Autrement dit, aucune de ces données statistiques n'est systématique et ne peut, par conséquent, prétendre recouvrir l'ensemble du champ des travailleurs intermittents du spectacle. Le travail au noir échappe à toutes les caisses. Le travail déclaré donne lieu théoriquement à une comptabilisation au GRISS mais peut échapper à la Caisse des congés, et *a fortiori*, à l'Unedic dont les statistiques de cotisation ne sont pas produites.

La simple comparaison des effectifs de ces différentes sources montre l'ampleur des décalages possibles : d'après le rapport Roigt-Klein qui a été spécialement commandé pour tenter de donner une explication à ces distorsions, en 2000, on compte plus 280 000 intermittents passés dans les fichiers du GRISS, quelques 111 000 dans ceux de la Caisse des congés spectacles et 92 000 dans ceux de l'Unedic. Un nombre très considérable d'intermittents échappent donc aux données statistiques de la Caisse des congés spectacles. Par ailleurs, ces données sont troublantes dans la mesure où les différences de champ « théoriques » de chacune des caisses ne permettent pas d'expliquer ces écarts. C'est même le constat inverse qui a poussé la Fédération du spectacle CGT à demander l'expertise à l'origine du rapport cité plus haut : depuis 1998, le nombre d'intermittents effectuant plus de 24 cachets dans l'année recensés par la Caisse des congés spectacles est inférieur au nombre d'allocataires indemnisés par l'Unedic alors que son seuil d'éligibilité est fixé à 47 cachets annuels. Une seule conclusion rationnelle s'impose : parmi toute la population potentielle des ayants droit aux congés spectacles, une très grande partie ne réclame pas ses indemnités de congés, soit par ignorance, soit par négligence.

Ainsi, en se servant des effectifs de la Caisse des congés spectacles comme numérateur de tous les ratios de salaire, de volume d'emploi, de prestations sociales, on omet systématiquement une grande partie de la population qui demeure invisible pour l'appareil statistique. Dans la perspective d'une analyse de tendances historiques, ces décalages pourraient être considérés comme un dommage mineur si l'erreur introduite était constante dans le temps. Mais ce n'est pas le cas : non seulement les écarts entre les sources sont de grande ampleur, mais leurs variations temporelles aussi. Les divergences entre les sources et les modifications dans la composition de ces populations sont à la mesure de cette croissance exceptionnelle.

Indices qualitatifs

Même si les écarts sont encore importants à la fin des années 1990, il y a tout lieu de penser que la proportion des intermittents qui échappent aux statistiques produites par la Caisse des congés tend à diminuer tout au long des années 1980 et 1990. Autrement dit, si le nombre des ayants droit potentiels non-indemnisés par la Caisse des congés spectacles est important aujourd'hui, on peut penser que, dans les années 1980, la proportion est encore bien plus grande. Les archives syndicales et les rapports gouvernementaux suggèrent ainsi que la proportion des intermittents couverts est alors infime. Jusqu'en 1991, l'éligibilité aux congés spectacles est conditionnée à un seuil de 24 cachets annuels. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales notait en 1986 que les intermittents faisant moins de 24 cachets comptabilisés par la Caisse représentaient 39% des 53 267 bénéficiaires potentiels pour l'exercice 84-85 (Julien 1986)¹⁵. Dans ses réponses à ce rapport, la caisse s'engageait à mieux faire connaître leurs droits aux bénéficiaires potentiels. La modernisation de la Caisse des congés spectacles se poursuit tout au long des années 1980 et 1990, améliorant en particulier la connaissance de leurs droits par les intermittents. En 1989, une réforme des statuts est mise en place pour contraindre les nombreux employeurs qui ne remplissaient jusqu'alors pas leur devoir de cotiser et par là même de rendre beaucoup plus probable l'affiliation des intermittents qu'ils emploient. En 1991, le bénéfice des congés est élargi à tous les intermittents qu'ils fassent plus ou moins de 24 cachets. Le recul du travail au noir dans le secteur parallèle à l'extension des autres droits sociaux laisse ainsi supposer que le taux de couverture de la Caisse des congés ne cesse d'augmenter.

Le rapport de l'IGAS de 1986 montre qu'en termes de volume d'emploi, les 39% d'intermittents « potentiellement bénéficiaires », mais non indemnisés (donc non comptabilisés), ne correspondaient qu'à 4,20% des cachets. On peut imaginer, sans craindre de se tromper, que le rapport en termes de masse salariale est encore plus défavorable. Une explication alternative de la croissance déséquilibrée constatée entre 1989 et 1995 pourrait donc résider dans l'intégration progressive et « par le bas » d'une importante frange d'intermittents représentant, dans la comptabilité de la Caisse des congés spectacles, une masse salariale infime mais des effectifs très importants. Parallèlement à une amélioration relative de leurs salaires et de leur volume d'emploi, ces intermittents, se professionnalisant relativement (en laissant de côté progressivement le bi-professionnalisme par exemple), se seraient peu à peu inscrits dans les dispositifs administratifs de congés spectacles.

Indices quantitatifs : l'amélioration de tous les taux de couverture

Pour approcher le taux de couverture de la Caisse des congés, on ne dispose d'éléments réellement probants que pour la période 1996-2003 pour laquelle on peut rapporter les effectifs de la Caisse des congés spectacles aux effectifs comptabilisés par le GRISS¹⁶. Les variations entre les deux sources ne sont rien moins que proportionnelles : sur la période 1996-2003, les effectifs du GRISS croissent nettement moins vite (+17%) que ceux de la Caisse des congés spectacles (+51%). L'estimation du taux de couverture (en assimilant les effectifs du GRISS à la population totale) passe donc de 36 à 47% (Tableau 2, page suivante).

¹⁵ Et encore, le même rapport précise que le nombre de « bénéficiaires potentiels » recouvre uniquement les intermittents recensés à partir des cotisations, et non l'ensemble des intermittents.

¹⁶ On ne dispose pas, avant 1997, de séries homogènes pour le GRISS.

Tableau 2 : Évolution comparée des effectifs selon les sources

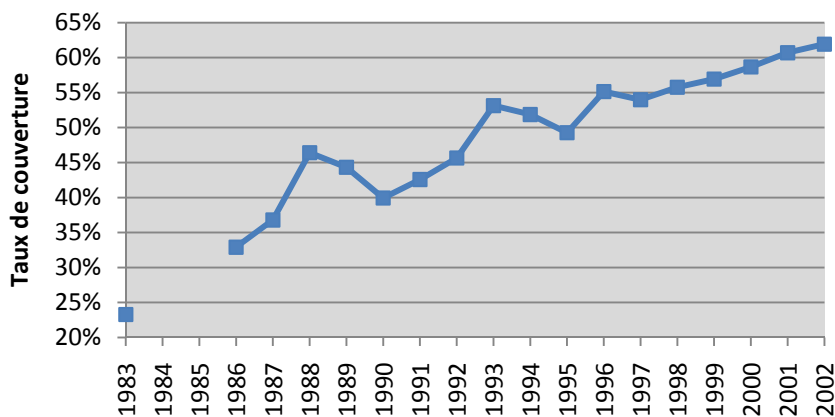
	1996	2000	2003	évolution 1996-2003
GRISS	226929	284766	265455	+17%
Caisse des congés	82432	110914	124796	+51%
Unedic 31.12	45459	65075	79835	+76%
Unedic mandatés	64803	92440	106354	+64%

Sources : GRISS. Caisse des congés spectacles. Unedic (Roigt et Klein 2002; Charpin, Jeannet et al. 2008)

Les variations ne sont donc pas négligeables et ne relèvent pas d'une marge d'erreur qu'on pourrait juger constante dans la mesure où les évolutions constatées montrent une distorsion statistique de grande ampleur. La comparaison entre les sources suggère ainsi qu'il ne fait guère de sens de comparer des variables moyennes à deux dates extrêmes. Entre temps, les populations couvertes se sont profondément transformées en quantité, mais aussi, on peut le supposer, dans leur structure même.

De son côté, le taux de couverture de l'Unedic constitue un indice de plus du mouvement d'amélioration des salaires et de l'emploi des intermittents. Dans le tableau précédent, les effectifs indemnisés par l'assurance-chômage évoluent beaucoup plus rapidement (+64% ou +76% selon les définitions) que les effectifs de la Caisse des congés spectacles et *a fortiori* que ceux du GRISS. Quant à ces derniers, ils évoluent bien moins rapidement que ceux de l'Unedic. Disposant de séries plus importantes pour l'Unedic et la Caisse des congés que pour le GRISS, on peut généraliser ce constat à une période plus longue. Le calcul d'un taux de couverture de l'assurance-chômage assimilant la population de la Caisse des congés spectacles à la population totale montre une progression forte et continue depuis le début des années 1980.

Graphique 9 : Taux de couverture¹⁷ de l'Unedic par rapport à la Caisse des congés (rapport des effectifs indemnisés par l'Unedic (31/12) sur les effectifs bénéficiant de congés payés)



Sources : Unedic. Caisse des congés spectacles. Deps. Cesta.

¹⁷ Nous employons le terme de « taux de couverture » par souci de simplicité. En réalité rien ne permet de dire que tous les allocataires de l'Unedic bénéficient effectivement des congés spectacles. Néanmoins, la simplification ainsi opérée ne nuit pas à la démonstration qui s'appuie sur la mise en avant d'une tendance et par conséquence sur la comparaison de niveau relative et non sur la mesure de niveaux absolus.

La proportion d'intermittents couverts par l'Unedic varie de moins de 25 % en 1983 à plus de 60 % en 2002 (Graphique 9, ci-dessus). Autrement dit, le taux de couverture de l'Unedic s'est très considérablement accru. Cette évolution est même très certainement sous-estimée par les données redressées statistiquement dont nous disposons¹⁸ : en se fondant par exemple sur les données du rapport Julien déjà cité, le taux de couverture en 1984 serait de 17%.

La combinaison des deux remarques précédentes (un taux de couverture croissant de l'Unedic par rapport à la population de la Caisse des congés spectacles, un taux de couverture croissant de la Caisse des congés spectacles par rapport à la population totale) laisse supposer que, par rapport à la population totale des intermittents, le taux de couverture de l'Unedic a connu une hausse encore plus ample.

Retour sur l'hypothèse d'amélioration des salaires

L'amélioration sans cesse plus prononcée de la couverture des congés spectacle et de l'Unedic permet de s'interroger sur la véracité du constat de précarisation de la population et de détérioration des volumes d'emploi et des salaires individuels. L'hypothèse strictement opposée, celle d'une amélioration sensible de l'emploi et des niveaux de salaire des franges les plus basses de la population considérée, aboutit aux mêmes résultats statistiques. La baisse tendancielle des salaires moyens observée à partir de la population visible de la Caisse des congés peut révéler deux phénomènes assez contradictoires : celui d'une paupérisation ou, au contraire, celui d'une intégration progressive des travailleurs les moins bien rémunérés dans le champ des personnes couvertes par la Caisse des congés ou par l'Unedic. Ce qui peut être lu comme une paupérisation moyenne peut n'être que la conséquence mécanique d'un accès de plus en plus stabilisé à l'emploi et aux salaires directs et indirects, des franges les plus « précaires » des intermittents. Il n'y a pas de preuves décisives qui permettent de trancher entre ces deux hypothèses, mais quelques indices qui penchent tous dans le même sens. Les constats qualitatifs ou quantitatifs d'un recul du travail au noir, d'un processus administratif de lutte contre le travail informel, d'une modernisation des institutions de protection sociale, ainsi que la convergence entre les populations des diverses sources, tendent à accréditer l'hypothèse d'une stabilisation et d'une intégration massive des populations non couvertes.

Par ailleurs, il faut envisager la possibilité que les deux explications ne soient pas nécessairement exclusives l'une de l'autre : la partie anciennement intégrée pourrait voir ses revenus baisser alors que la partie en voie d'intégration verrait ses revenus et son volume d'emploi s'améliorer. Mais une telle hypothèse de « moyennisation » contredirait le constat généralement mis en avant d'une accentuation des inégalités. Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que l'amélioration des taux de couverture ne peut provenir que de l'intégration des franges les plus « précaires » dans les dispositifs de congés et d'indemnisation du chômage. On peut en effet supposer que la modernisation des caisses et la lutte contre le travail informel ont eu pour effet d'intégrer prioritairement cette population la moins

¹⁸ En effet, il y a lieu de penser que le nombre d'intermittents comptabilisés à partir des données de la Caisse des congés spectacles pourraient être ré-estimés à la hausse. Les données publiées ne sont pas des données brutes mais des données redressées. En 1991, a eu lieu une réforme importante qui ouvre droit aux congés payés pour tous les intermittents alors qu'auparavant seuls ceux qui comptaient plus de 24 cachets (ou jours de travail) étaient éligibles. Pour homogénéiser la série, les statisticiens ont donc eu recours à un redressement en se fondant sur une évaluation de la part des intermittents qui ne parvenaient pas à l'éligibilité faute de réunir les 24 cachets nécessaires. Le redressement a été opéré en considérant que la part de ces intermittents était globalement stable. Les indications du rapport Julien montrent qu'un redressement encore plus prononcé aurait pu être légitime.

professionnalisée, et non une population déjà bien établie. L'effet de structure ne peut donc être négligé. Même s'il est difficile de trancher de manière certaine, on peut donc conclure que la précarisation et l'idée d'une baisse générale des niveaux de salaires et d'emploi individuels relèvent au pire d'une illusion statistique, au mieux d'une exagération.

Enfin, cette évolution des taux de couverture permet d'établir une hypothèse expliquant les trois phases – de hausse des salaires, de baisse des salaires, puis de stagnation des salaires – identifiées à partir des données de la Caisse des congés spectacles : celle d'une vague d'intégration progressive des plus précaires aux différentes institutions. En schématisant, dans la première phase (1980-1989), seule la population la plus établie figurerait dans les fichiers de la caisse. Ses salaires augmentent progressivement. Dans une deuxième phase (1989-1995), l'amélioration générale des salaires suscite l'intégration de franges jusque là invisibles, les salaires des plus établis ont tendance à stagner. Il en résulte une baisse apparente du salaire moyen de la caisse. Dans la troisième phase (1995-2003), le flux des nouveaux entrants précaires se tarit, du moins relativement au poids que représente désormais la partie intégrée des intermittents. L'amélioration continue du taux de couverture de l'Unedic tend à montrer que les salaires et l'emploi de ceux qui bénéficient de congés sans être éligibles à l'assurance continue d'augmenter et de les faire basculer dans l'éligibilité. De ces deux effets contradictoires, résulte une stagnation apparente des salaires. Bien sûr, il s'agit là d'une hypothèse qui mériterait, si c'était possible, d'être vérifiée. Mais cette hypothèse explicative a un mérite : celui de montrer qu'une vague d'intégrations successives, par l'amélioration tendancielle des salaires, aux trois niveaux de protections (GRISS, Caisse des congés, Unedic) qui sont aussi trois niveaux de visibilité statistiques, est parfaitement compatible avec l'évolution discontinue des niveaux apparents de salaire à la Caisse des congés spectacles. Le schéma suivant, qui n'a qu'une valeur d'illustration de cette hypothèse, montre, à partir d'une population de 12 intermittents, comment une hausse des salaires peut se traduire par des évolutions contrastées du salaire mesuré uniquement par l'intermédiaire de la Caisse des congés.

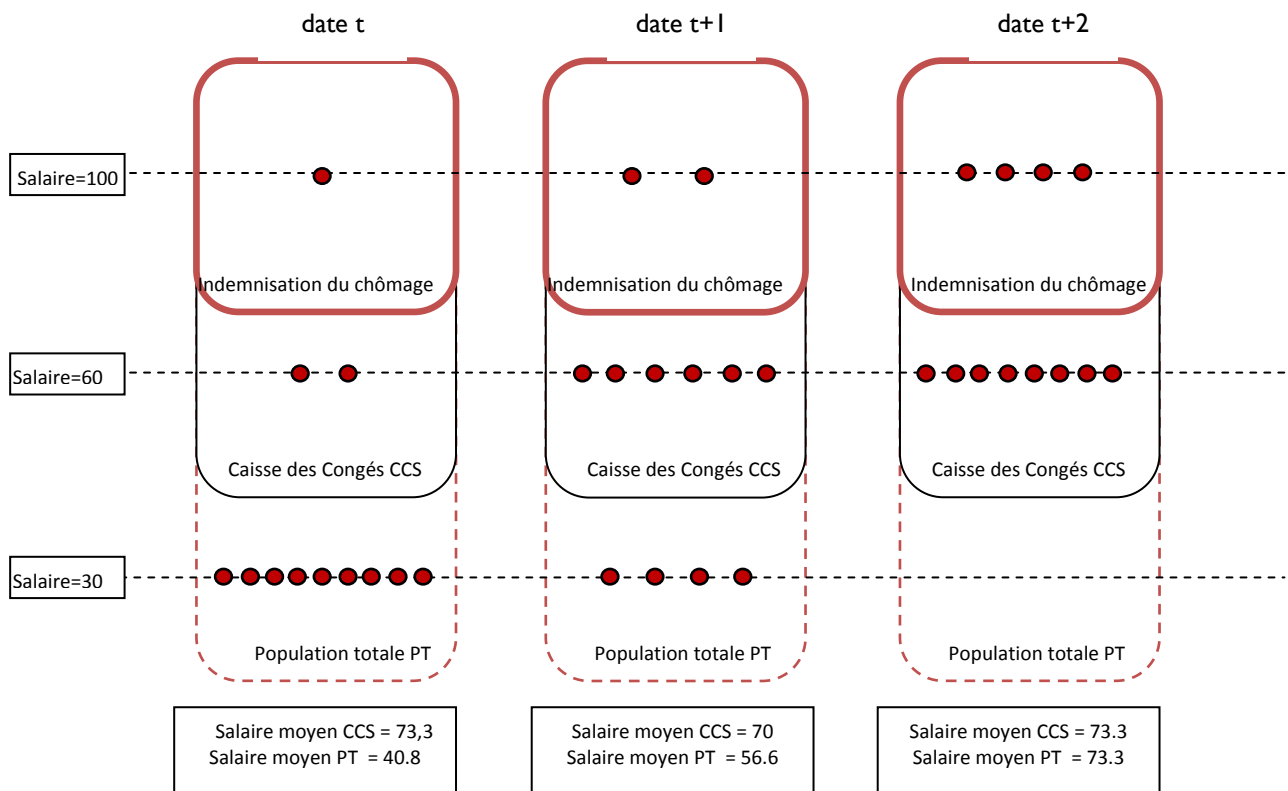
Corollaire : l'indemnisation du chômage, régime explosif ou régime de transition ?

Le mouvement de socialisation des ressources (c'est-à-dire de croissance du poids de l'indemnisation du chômage dans les ressources des intermittents) est-il structurellement voué à toujours s'amplifier ? Doit-on penser, au vu des courbes de croissance à l'allure exponentielle, que ce mouvement est intrinsèquement lié au système « d'emploi-chômage » que décrit Pierre-Michel Menger ? Le système d'indemnisation de l'intermittence produit-il de manière endogène des coûts sans aucune mesure avec les recettes ?

Les deux séries d'observations précédemment évoquées incitent à proposer une explication alternative : celle d'un régime de transition. Parmi toutes les explications possibles de l'évolution financière des annexes 8 et 10 de l'Unedic, l'une semble l'emporter sur toutes les autres : celle de la croissance du taux de couverture qui, par définition, ne peut être infinie. En termes d'interprétation des mécanismes à l'œuvre, les implications d'un tel constat sont doubles :

L'effet des stratégies individuelles d'optimisation sur le niveau général des prestations servies par l'Unedic est négligeable par rapport au mouvement d'intégration progressive des intermittents au dispositif d'indemnisation.

Figure 1 : Illustration de l'hypothèse d'une croissance des salaires donnant lieu à des variations à la baisse, puis à la hausse, du salaire moyen de la Caisse des congés spectacles



Avertissement : ce schéma n'a qu'une valeur d'illustration d'une hypothèse. Il ne correspond à aucune donnée empirique. Il s'agit de représenter, à partir d'une population fictive de 12 intermittents, comment celle-ci peut voir ses salaires augmenter, accéder progressivement à la Caisse des congés puis à l'indemnisation Unedic, sans pour autant que les salaires moyens observés à la Caisse des congés n'évoluent de conserve. Pour cela, on a arbitrairement fixé trois niveaux de salaire qui correspondent à chaque échelon de la protection sociale des intermittents : un salaire de 30 pour ceux qui ne bénéficient d'aucun droit, un salaire de 60 pour ceux qui bénéficient des congés payés, un salaire de 100 pour ceux qui bénéficient à la fois des congés payés et de l'indemnisation Unedic.

Lecture : à la date t, sur les 12 intermittents, un seul est indemnisé à l'Unedic, bénéficie de congés et dispose d'un salaire de 100 ; deux sont bénéficiaires seulement des congés et disposent d'un salaire de 60 ; les 9 autres ne bénéficient d'aucun droit et leur salaire est de 30. La moyenne des salaires est de 40,8 si l'on considère la population totale et de 73,3 si on ne prend en compte que les intermittents de la Caisse des congés. Si, à t+1, on fait évoluer positivement les salaires de ces intermittents en en faisant glisser un supplémentaire au niveau de l'indemnisation Unedic et 5 supplémentaires au niveau de la Caisse des congés, on constate que le salaire moyen de la population totale a bien augmenté de 40,8 à 56,6 mais que le salaire apparent, celui de la Caisse des congés, a baissé de 73,3 à 70. Enfin, si à t+2, on fait glisser 2 intermittents supplémentaires à l'échelon de l'indemnisation du chômage et 4 à l'échelon de la Caisse des congés, le salaire moyen augmente encore de 56,6 à 73,3 et le salaire moyen apparent de la Caisse des congés remonte et retrouve exactement le niveau qu'il avait à la date t.

Le processus n'est pas explosif, les prestations et les cotisations n'ont pas vocation à structurellement diverger, ni le nombre des intermittents à suivre une croissance exponentielle.

En résumé, l'intégration et la stabilisation croissantes des intermittents au régime d'indemnisation est la cause essentielle de l'évolution financière des annexes 8 et 10.

La hausse des dépenses de l'Unedic s'explique moins par des stratégies individuelles que par la croissance du taux de couverture

Premier élément important, si la socialisation des ressources des intermittents a été, à l'échelle globale, toujours croissante (Graphique 2, p. 10), cela ne s'est pas traduit pas une progression de l'indemnisation de chacun. Sur le long terme, on peut même considérer que la prestation moyenne servie aux intermittents indemnisés est particulièrement stable. À quelques variations historiques près, la courbe des prestations annuelles par intermittent indemnisé au 31 décembre est remarquablement horizontale : en euros constants, chaque intermittent indemnisé ne perçoit pas davantage en 2003 qu'en 1983 (Graphique 6, p. 22). Les « dérives » pointées du doigt par les gestionnaires de l'Unedic doivent ainsi être mises en perspective : ce n'est pas du fait d'un perfectionnement des techniques d'optimisation que le coût global du dispositif s'est accentué.

On pourrait objecter que, lorsqu'on prend en compte le même indicateur calculé sur le nombre d'intermittents indemnisés une fois dans l'année, la prestation annuelle tend à augmenter (Graphique 7, p. 22). Alors qu'avec la première définition de flux, les prestations versées par intermittent indemnisé en 1991 et en 2003 sont identiques, avec cette deuxième définition de stock, la prestation moyenne de 2003 est nettement supérieure à celle de 1991 (8 430 euros 2008 en 1991 contre 12 300 euros 2008 en 2003).

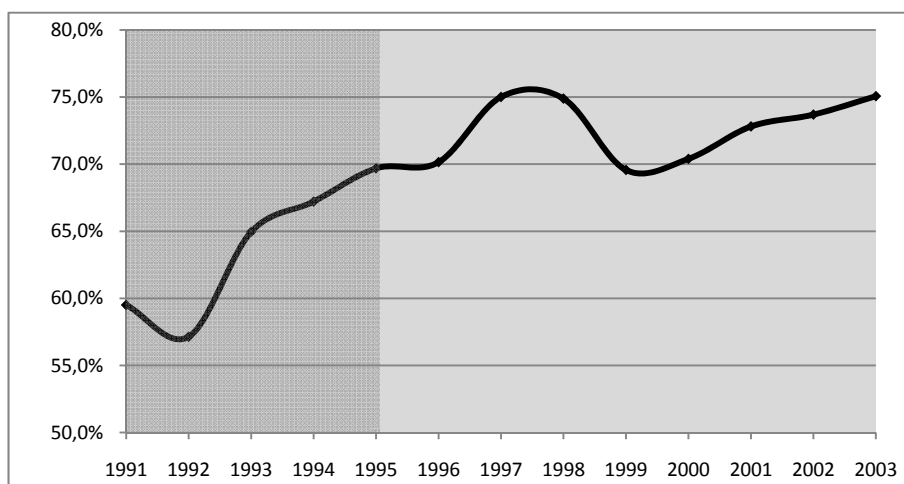
Mais l'objection peut être écartée : en rapportant un flux financier à un stock d'effectifs, et non à la taille du flux concerné, la deuxième définition gonfle artificiellement le nombre des intermittents au dénominateur. Cela revient à compter de la même manière l'individu indemnisé une seule journée et celui qui perçoit des allocations toute l'année, sans qu'aucune information ne soit donnée sur les revenus du premier pendant les 364 jours restants (éventuelles prestations du régime général, sortie du régime d'assurance-chômage, prestations publiques, etc.)¹⁹. L'objection a cependant le mérite de montrer qu'en définissant en stock ou en flux la population indemnisée par l'Unedic, on observe des évolutions démographiques très différentes. Plus précisément, les deux populations ainsi définies tendent à converger, ce qui confirme à nouveau l'hypothèse d'une amélioration de l'emploi et des salaires. En effet, le rapport entre les deux définitions de stock et de flux proposées par l'Unedic peut être interprété, même si c'est de manière assez rudimentaire, comme un indice de stabilité²⁰ : il permet de mesurer

¹⁹ Par ailleurs, avec cette définition de stock, une même personne, si elle change d'annexe ou de région Assedic, peut être comptabilisée deux fois pour la même année.

²⁰ L'indice est rudimentaire parce qu'il tient pour stable un intermittent qui n'aurait que le mois de décembre indemnisé et pour instable celui qui serait indemnisé toute l'année sauf au mois de décembre (même s'il parvenait à l'éligibilité en janvier). Néanmoins, ce qui paraît absurde pour une trajectoire individuelle donnée ne l'est plus à l'échelle agrégée de la totalité de la population. En considérant que le mois de décembre est un mois comme les autres, on peut prendre le nombre d'intermittents indemnisés au 31/12 comme une approximation de la mesure du flux toute l'année. Il n'est pas absurde, pour mesurer l'instabilité de la population dans le dispositif d'indemnisation, de comparer la population à un temps t avec le stock de population à être passé à un moment ou à un autre dans le dispositif dans l'année qui précède cette date. Considérer que le flux au 31/12 peut servir à évaluer le flux sur toute l'année expose certainement à d'éventuelles variations saisonnières (et à leur éventuelle évolution dans le temps).

combien, parmi les intermittents qui ont connu un épisode d'indemnisation durant l'année, sont encore présents au 31 décembre de cette même année (Graphique 10, ci-dessous).

Graphique 10 : Part des intermittents indemnisés au moins une fois dans l'année n encore indemnisés au 31 décembre de l'année n



Source : Unedic

La tendance dégagée est très nette : la part des intermittents présents à un moment de l'année mais absents au 31 décembre va en s'affaiblissant dans les années 1990 ou, pour le dire conformément à la représentation graphique, le nombre d'intermittents mandatés au moins une fois dans l'année qui demeurent indemnisés à la fin de l'année est de plus en plus important. L'évolution du rapport entre les deux définitions montre qu'elles tendent à correspondre de plus en plus et que les « intermittents de l'intermittence indemnisée », qui alternent périodes d'éligibilité et d'inéligibilité, sont, relativement à la population totale, de moins en moins nombreux. Alors qu'en 1991 ou en 1992, ils étaient moins de 60% à correspondre aux deux définitions, c'est-à-dire à se maintenir dans l'indemnisation à la fin de l'année après avoir connu une période d'ouverture de droits à un moment ou l'autre de l'année, ils sont 75% en 2003 : la population se stabilise de plus en plus dans une éligibilité régulière à l'indemnisation du chômage.

L'évolution lente mais constante des prestations par intermittent mandaté dans l'année témoigne ainsi, non pas d'une indemnisation inflationniste, mais d'une *stabilisation des intermittents dans l'indemnisation*. Chaque indemnisé perçoit une somme d'allocations qui n'augmente pas avec le temps, mais ils sont de plus en plus nombreux à être indemnisés régulièrement. Si l'indemnisation augmente lorsqu'on prend en compte tous les intermittents passés au moins une journée dans le système une année donnée, c'est seulement parce qu'ils sont de plus en plus nombreux à être durablement indemnisés.

Néanmoins, cet indicateur de stabilité a le mérite d'exister et d'être facilement calculable sur longue période avec les données fournies par l'Unedic (qui ne fournit pas de données de flux pour chaque mois comme c'est le cas pour le régime général). Et il n'y a pas lieu de penser que son caractère rudimentaire soit plus ou moins prononcé en fonction des années. La tendance assez claire qu'il dégage montre pragmatiquement que son évolution n'est pas aléatoire.

Les stratégies individuelles d'optimisation sont donc à mettre au deuxième plan dans l'explication du mouvement de socialisation observé depuis 25 ans. Si l'on s'en tient à la moyenne des prestations, il est impossible d'identifier un phénomène d'apprentissage collectif qui, d'optimisations en optimisations, ferait dériver les coûts de l'assurance-chômage pour chaque intermittent. À ce qu'on peut en juger avec ces séries, les seules stratégies individuelles identifiables relèveraient, non pas d'une *optimisation* de l'indemnisation, mais d'une recherche, par chacun, de l'éligibilité à l'indemnisation du chômage.

Le système d'indemnisation est-il viable ? La divergence des courbes de cotisation et de prestation est-elle structurelle ou transitionnelle ?

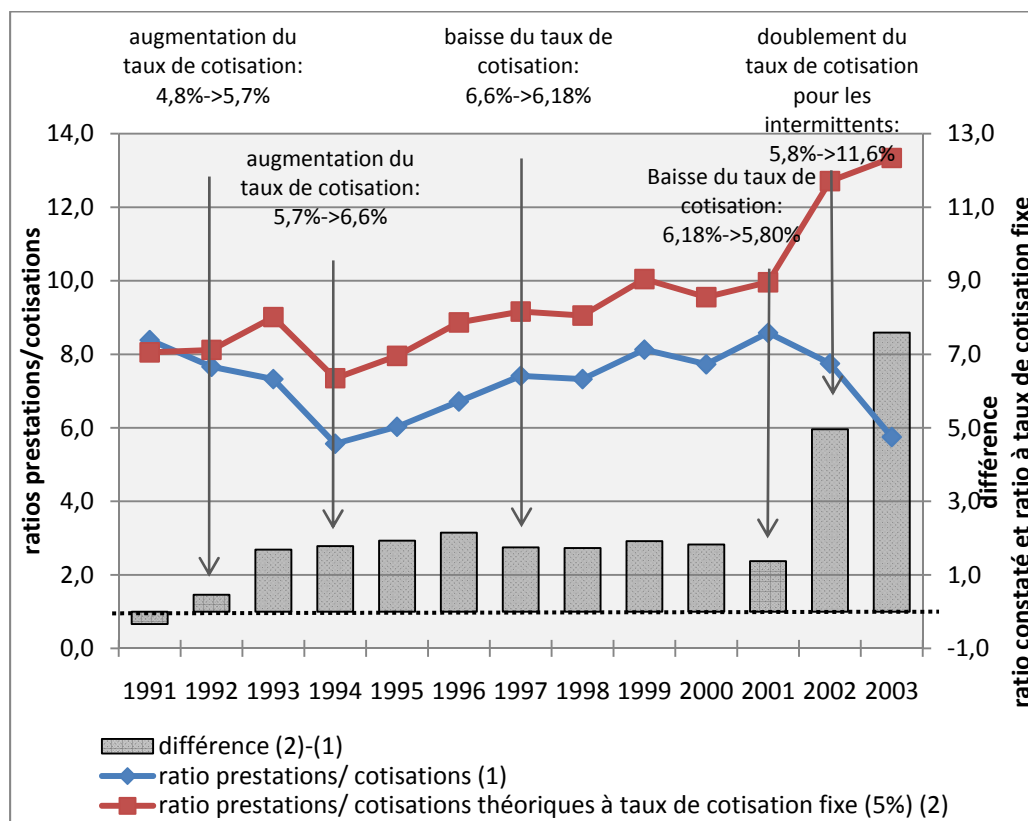
Le corollaire des observations précédentes est que l'évolution des dépenses et des recettes liées aux annexes 8 et 10 de l'Unedic ne correspond pas à une dynamique explosive, mais transitionnelle.

Si c'est bien le taux de couverture et la stabilisation des intermittents dans le régime d'indemnisation qui expliquent, à l'échelle macroéconomique, la progression du poids des allocations dans les ressources des intermittents du spectacle, alors il n'y a pas lieu de considérer que le phénomène est explosif ou exponentiel. Certes, la combinaison d'une hausse du nombre d'intermittents et d'un accroissement du taux de couverture se traduit, durant toute la période, par une évolution très rapide des effectifs indemnisés. Pour autant, dans la mesure où le taux de couverture qui, par définition, ne peut croître indéfiniment sur un rythme linéaire, joue un rôle déterminant, on peut interpréter cette évolution comme un phénomène transitionnel de montée en charge d'un dispositif, et non comme un phénomène structurel qui se traduirait, *ad vitam aeternam*, par une dynamique exponentielle.

On peut considérer que les évolutions de l'emploi et de l'indemnisation dans le secteur du spectacle se sont traduites, dans les comptes de l'Unedic, par une hausse des prestations plus rapide que celle des cotisations. Empiriquement, cela n'est certes pas vérifié, le ratio allocations/cotisations variant de manière cyclique entre un facteur 5 et un facteur 9. Cependant, la dynamique de divergence entre cotisations et prestations est incontestable. Le ratio entre allocations et cotisations est cyclique pour une raison simple : le taux de cotisation, qui dépend jusqu'en 2002 des négociations sur le régime général, est réévalué périodiquement en fonction de l'état des finances de l'assurance-chômage. Dans le graphique ci-dessous, on a neutralisé l'effet de ces réévaluations périodiques en calculant un ratio fictif basé sur un taux de cotisation arbitrairement fixé à 5%. La tendance de ce ratio fictif est incontestablement haussière (Graphique 11, ci-dessous).

Si la dynamique de divergence entre cotisations et allocations est avérée, la nature de cette divergence mérite d'être discutée. L'idée d'une dynamique explosive, défendue par Pierre-Michel Menger, repose sur l'hypothèse de comportements stratégiques et d'externalisation des coûts. Il semble au regard des observations précédentes – faible effet des stratégies individuelles sur le niveau moyen d'indemnisation et taux de couverture très croissant – que le nombre d'intermittents indemnisés soit la seule variable vraiment explicative de l'évolution comparée des recettes et des dépenses liées aux annexes 8 et 10 de l'Unedic.

Graphique 11 : Ratios prestations/cotisations réel et simulé avec un taux de cotisation fixé



Source : Unedic. Lecture : les deux courbes (qui se rapportent à l'ordonnée de gauche) représentent le rapport entre les prestations et les cotisations afférentes aux annexes 8 et 10 de l'Unedic. La courbe inférieure est la courbe « réelle ». La courbe supérieure représente une estimation de ce que serait ce rapport si le taux de cotisation n'avait pas changé et était resté fixé sur toute la période à 5%. En réalité, les taux de cotisation ont beaucoup évolué comme le montrent les légendes accompagnées de flèches. Les segments (qui se rapportent à l'ordonnée de droite) représentent la différence entre le ratio théorique et le ratio observé.

Du reste, la seule croissance du taux de couverture suffit à expliquer l'évolution du ratio prestations/cotisations. Chaque période d'emploi, qu'elle soit le fait d'un intermittent indemnisé ou d'un intermittent non indemnisé, donne lieu à cotisation. Le champ des bénéficiaires de l'indemnisation du chômage est, par définition, plus restreint que celui des cotisants : tous les intermittents cotisent, mais tous ne sont pas indemnisés. Si l'on admet que le montant individuel de ces prestations n'a eu, sur le long terme, qu'une influence négligeable et que chaque intermittent indemnisé ne « coûte » pas plus en 1983 qu'en 2003, il faut aussi admettre que l'évolution du ratio prestations/cotisations dépend pour l'essentiel du ratio nombre de bénéficiaires/nombre de cotisants, c'est-à-dire de la progression du taux de couverture.

De ce fait, il n'y a pas lieu d'être aussi pessimiste sur la viabilité même des annexes 8 et 10 de l'Unedic : la détérioration du ratio cotisations/prestations s'explique par une montée en charge du régime qui n'a pas vocation à être infinie. Le meilleur accès des intermittents à l'éligibilité et leur stabilisation dans le régime ont pour conséquence mécanique une hausse des cotisations (qui évoluent au rythme du dénominateur du taux de couverture, la participation à la cotisation concernant toute la population) moins rapide que celle des prestations (qui évoluent au rythme du numérateur du taux de couverture, la

population indemnisée étant partielle). Selon cette hypothèse explicative, le phénomène de détérioration du ratio ne témoignerait donc pas du caractère intrinsèquement explosif du régime d'indemnisation, mais d'un phénomène classique de montée en charge progressive d'un dispositif. À taux de couverture constant et à prestations individuelles constantes, le ratio prestations/cotisations aurait toutes les chances d'être constant. La hausse globale du nombre d'intermittents n'y change, par définition, rien puisqu'elle fait évoluer proportionnellement les cotisations et les prestations. Dans cette perspective, si on peut trouver le « risque » de l'intermittence coûteux, il n'est pas pour autant foncièrement « inassurable ». Le système, tel qu'il a fonctionné depuis 1980 et jusqu'en 2003, ne pose pas de problème de « viabilité » au sens d'un défaut structurel générant de manière endogène toujours plus de prestations pour toujours moins de cotisations.

Conclusion

Parmi les quatre faits stylisés qui résument habituellement l'évolution de l'emploi et de l'indemnisation du chômage dans les années 1980 et 1990, un seul paraît devoir être remis en cause. Si on observe bien une croissance démographique forte et continue, une croissance continue des prestations servies par l'assurance-chômage au titre des annexes 8 et 10 et une socialisation progressive des ressources des intermittents, en revanche l'idée d'une croissance de l'emploi globalement « déséquilibrée », associée à une baisse des salaires directs, paraît pouvoir être mise en cause. Contrairement à ce que les données partielles et changeantes de la Caisse des congés spectacles peuvent laisser penser dans un premier temps, on n'observe pas de tendance à la précarisation des intermittents du spectacle sur 20 ans. Au contraire, l'hypothèse d'une amélioration progressive de l'emploi et des salaires des intermittents semble davantage crédible. L'amélioration des taux de couverture de l'Unedic et de la Caisse des congés spectacles semble en tout cas le confirmer. De plus en plus d'intermittents accèdent à ces droits, non seulement en valeur absolue, mais aussi et surtout relativement à l'ensemble de la population intermittente. C'est simplement du fait de l'accession progressive de populations jusque là non couvertes que l'on observe dans les données de la Caisse des congés, d'ailleurs pendant une très courte période allant de 1989 à 1995, une baisse apparente des salaires. Ce premier constat permet de mettre en perspective les autres constats. La socialisation progressive des ressources des intermittents est un résultat global qui ne se traduit pas par un phénomène de compensation à l'échelle individuelle. S'il y a socialisation, c'est uniquement parce que la proportion des intermittents qui accèdent à l'indemnisation augmente, et non pas parce que chaque indemnisé coûterait de plus en plus. Enfin, la dynamique des coûts supportés par l'Unedic n'est pas explosive : c'est de la même manière un taux de couverture croissant qui explique que les cotisations, qui évoluent avec son dénominateur, et les prestations, qui évoluent avec son numérateur, soient divergentes. Mais un taux de couverture n'a pas vocation à évoluer de manière exponentielle. Dès lors, c'est une montée en charge progressive que l'on observe, et non une dynamique explosive.

Références

- BAUDELOT C. et ESTABLET R. (1989), *Le niveau monte : réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Seuil, Paris.
- CHARPILLON J. (2004), *Propositions de nouvelle définition du champ des annexes 8 et 10 pour l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle*, Inspection générale de l'administration des affaires culturelles, Paris.
- CHARPIN J.-M., JEANNET A., LÊ NHAT B., JUTTEAU M., MOLEUX M. et BARROY D. (2008), *Rapport sur le bilan du plan de professionnalisation et de structuration du secteur du spectacle vivant et enregistré*, Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des affaires culturelles, Paris.
- CORSANI A. et LAZZARATO M. (2008), *Intermittents et précaires*, Éd. Amsterdam, Paris.
- GRÉGOIRE M. (2009), *Un siècle d'intermittence et de salariat. Corporation, emploi et socialisation : sociologie historique de trois horizons d'émancipation des artistes du spectacle (1919-2007)*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. Thèse de doctorat.
- GUILLOT J.-P. (2004), *Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel. Propositions à M. Renaud Donnedieu de Vabres. Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication*, Paris.
- JULIEN E. (1986), *Rapport sur la Caisse des Congés du Spectacle*, Inspection générale des affaires sociales, Paris.
- LATARJET B. (2004), *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Rapport pour le ministre de la Culture, Paris.
- MENGER P.-M. et GURGAND M. (1996), « Work and Compensated Unemployment in the Performing Arts, Exogenous and Endogenous Uncertainty in Artistic Labour Market », in GINSBURGH V. and MENGER P.-M. (eds), *Economics of the Arts*, North Holland.
- MENGER P.-M. (1997), « Les intermittents du spectacle : croissance de l'emploi et croissance du chômage indemnisé », Insee première, n°510.
- MENGER P.-M. (2005), *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- PARADEISE C. (1998), *Les comédiens : profession et marchés du travail*, Presses Universitaires de France, Paris.
- ROIGT J. et KLEIN R. (2002), *Contribution à la réflexion des partenaires sociaux sur les origines des écarts entre les différentes sources statistiques sur les artistes et techniciens intermittents du spectacle, et les aménagements à apporter au fonctionnement des annexes 8 et 10 du régime d'assurance-chômage*, Rapport IGAS et IGAAC, Paris.
- ROUSILLE B. et SCIORTINO J. (1985), *Le système de protection sociale des ouvriers, techniciens et artistes intermittents du spectacle vivant et enregistré. Rapport IGAS*, Paris.

- SANDREY R. (1984), Concertation relative à la condition sociale des artistes et personnels intermittents du spectacle. Paris.

Sources statistiques

- AMAR M. et KOUBI M. (2004), « Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001 : emploi, salaires et gestion de la main-d'oeuvre », *Insee premières*-n° 978.
- CHARPIN J.-M., JEANNET A., LÊ NHAT B., JUTTEAU M., MOLEUX M. et BARROY D. (2008), *Rapport sur le bilan du plan de professionnalisation et de structuration du secteur du spectacle vivant et enregistré*. Paris: Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale des affaires culturelles.
- CORSANI A., LAZZARATO M., MOULIER-BOUTANG Y. et OLIVEAU J.-B. (2005), *Rapport d'expertise d'initiative citoyenne. Intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel : les « annexes 8 et 10 », cas particuliers d'une problématique plus générale. Comment financer la protection sociale dans le cadre de la discontinuité de l'emploi: Association des Amis des Intermittents et Précaires*.
- DEPS (1993), « Les professions culturelles et les salariés des activités culturelles d'après le recensement de la population », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°1.
- DEPS (1994a), « L'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel d'après les données du GRISS », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°3.
- DEPS (1994b), « L'emploi dans les activités culturelles d'après l'enquête Emploi de l'INSEE (1992) », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°2.
- DEPS (1995), « Repères sur l'emploi culturel », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°5.
- DEPS (1996), « L'emploi culturel en 1995 d'après l'enquête sur l'emploi INSEE », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°6.
- DEPS (1997a), « Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles 1985-1994 d'après les fichiers de la Caisse des congés spectacles », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°9.
- DEPS (1997b), « Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles. De l'individu à la communauté de métier », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°8.
- DEPS (1998a), « L'offre d'emploi intermittent dans l'audiovisuel et les spectacles en 1994 d'après les fichiers de la Caisse Des congés spectacles - Données régionales », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°16.
- DEPS (1998b), « Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles en 1995 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°17.
- DEPS (1999a), « L'emploi dans le secteur de la culture en 1998. », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°20.
- DEPS (1999b), « L'emploi dans les professions culturelles en 1998 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°21.

- DEPS (1999c), « Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles en 1996 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°18.
- DEPS (2000), « Les entreprises prestataires de services du spectacle vivant », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°24.
- DEPS (2001a), « L'emploi dans le secteur de la culture en 1999 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°25.
- DEPS (2001b), « L'emploi dans les professions culturelles en 1999 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°26.
- DEPS (2003a), « L'emploi dans le secteur de la culture en 2001 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°28.
- DEPS (2003b), « L'emploi dans les professions culturelles en 2001 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°29.
- DEPS (2004a), « Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil National des Professions du Spectacle, CNPS, 2003-2004 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°33.
- DEPS (2004b), « L'emploi culturel en région d'après le Recensement de la population de 1999 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°32.
- DEPS (2004c), « L'emploi dans le secteur culturel d'après le Recensement de la population de 1999 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°31.
- DEPS (2004d), « L'emploi dans le secteur culturel en 2002 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°35.
- DEPS (2004e), « L'emploi dans les professions culturelles d'après le Recensement de la population de 1999 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°30.
- DEPS (2004f), « L'emploi dans les professions culturelles en 2002 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°36.
- DEPS (2004g), « Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles - 1987-2001 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°34.
- DEPS (2005a), « Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) 2004-2005 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°40.
- DEPS (2005b), « L'emploi dans l'Union européenne en 2002. Données de cadrage et indicateurs », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°39.
- DEPS (2005c), « L'emploi dans le secteur culturel en 2003 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°41.
- DEPS (2005d), « L'emploi dans le spectacle en région - 2. Données régionales sur l'emploi dans le spectacle », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°38.

- DEPS (2005e), « L'emploi dans les professions culturelles en 2003 d'après l'enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°42.
- DEPS (2005f), « Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et du spectacle vivant (1987-2003) d'après les fichiers de la Caisse des congés spectacles », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°43.
- DEPS (2006a), « Emploi et spectacle. Synthèse des travaux de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) 2005-2006 », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°47.
- DEPS (2006b), « L'emploi dans le secteur culturel en 2004 d'après l'Enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°44.
- DEPS (2006c), « L'emploi dans les professions culturelles en 2004 d'après l'Enquête Emploi de l'Insee », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, n°45.
- DEPS (2006d), « Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et du spectacle vivant (1987-2003), d'après les fichiers de la Caisse des congés spectacles », *Notes de l'observatoire de l'emploi culturel*, 43.
- DEVAUX P. (1994), *Rapport de mission relatif aux conditions d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle*. Paris: Cour des Comptes.
- GUILLOT J.-P. (2004), *Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel. Propositions à M. Renaud Donnedieu de Vabres*. Paris: Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication.
- LATARJET B. (2004), *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, . Paris: Rapport pour le ministre de la Culture.
- MENGER P.-M. (1997), « Les intermittents du spectacle : croissance de l'emploi et croissance du chômage indemnisé », *Insee première*, n° 510.
- MENGER P.-M. (2005), *Les intermittents du spectacle sociologie d'une exception*, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- ROIGT J. et KLEIN R. (2002), *Contribution à la réflexion des partenaires sociaux sur les origines des écarts entre les différentes sources statistiques sur les artistes et techniciens intermittents du spectacle, et les aménagements à apporter au fonctionnement des annexes 8 et 10 du régime d'assurance-chômage*: Rapport IGAS et IGAAC.
- UNEDIC (2002), « Les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 ou 10 en 2000 », *Statis*, n°164, pp. 95-108.
- UNEDIC (2003), « Les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 ou 10 en 2002 », *Statis*, n°170, pp. 313-330.